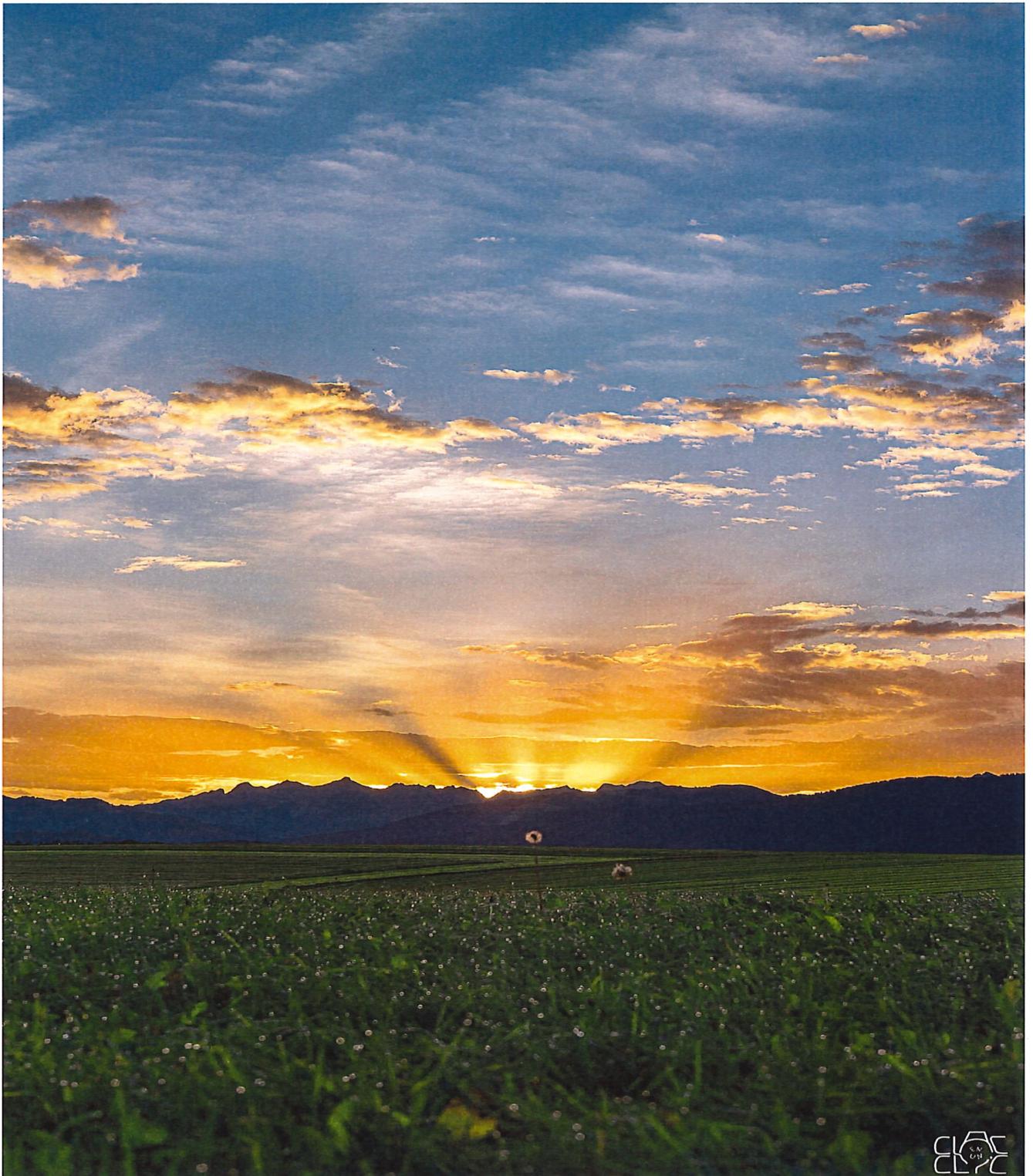




www.labrillaz.ch

INFORMATION COMMUNALE



Sommaire

Mot du conseil communal.....	1
Ordre du jour	2-3
Bilan 2022	4
Compte de résultats 2022	5-10
Compte des investissements	11-12
Décisions communales	13-21
Informations officielles.....	22-35
Informations générales.....	36-55

La Brillaz et son réseau routier

Chères citoyennes et chers citoyens,

Comme vous le savez certainement, la commune de La Brillaz dispose d'un réseau routier assez vaste qui s'étend sur plusieurs dizaines de kilomètres.

Celui-ci demande un entretien et un réaménagement de certains tronçons pour que l'on puisse assurer la sécurité des utilisateurs de véhicules, de mobilité douce ainsi que des piétons.

Pour la maintenance, nous pouvons compter sur notre équipe de l'édilité qui fait un travail remarquable, autant au niveau de l'entretien régulier que pour la remise en état des infrastructures qui parfois se dégradent de façon importante et rapide.

Pour ce qui est du réaménagement, celui-ci a commencé il y a quelques années avec la route de Lovens à Onnens et qui continue actuellement avec la route Chêne-Buchille, dont les travaux vont bon train.

Pour la suite, nous avons plusieurs projets d'étude qui se trouvent à des stades différents.

Le premier projet est celui de la route de Chaffeiru à Lentigny qui rencontre des problèmes autant au niveau politique, liés au quartier de la Grande-Fin, que technique. Ceci entraîne un retard assez important sur le planning initialement prévu.

Le second projet est celui de la route des Bumins à Lentigny qui, malgré certains problèmes, avance correctement. Ces deux projets sont aussi liés aux renouvellements et à la mise en conformité des infrastructures souterraines.

Le troisième projet est celui de la route d'Onnens à Lentigny qui fait suite à une demande des citoyens lors de l'assemblée communale du mois de décembre 2021.

Il a pour but d'améliorer la sécurité et l'aspect du centre du village de Lentigny. Une pré-étude de ce projet vous sera présentée lors de la prochaine assemblée.

Tous ces projets ne sont pas faciles à mettre en œuvre entre les demandes du SPC, du SMO, et celles des bordiers. Les compromis sont parfois difficiles à trouver.

Concernant la sécurité, avec l'ajout de trottoirs sur les nouveaux tronçons et du futur abaissement de la vitesse à 30 km/h dans les quartiers, ainsi que dans les zones sensibles, nous essayons d'améliorer celle-ci tout en minimisant les effets sur les déplacements. L'étude d'un réseau de mobilité douce est également prévue selon notre concept de mobilité.

Pour le futur, nous avons inclu dans le planning financier la sécurisation du centre d'Onnens ainsi que la réfection de la route des Moilles.

Comme vous pouvez le constater, il nous reste beaucoup de travail à entreprendre pour que la commune dispose d'un réseau routier sécurisé et agréable à utiliser.

Je termine ce résumé de la situation actuelle en vous rappelant de rouler prudemment et en respectant les règles, ce qui est encore le meilleur gage de sécurité.

Alexandre Krattinger, conseiller communal



COMMUNE DE LA BRILLAZ

ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes actives et les citoyens actifs de la commune de La Brillaz sont convoqué·e·s en assemblée communale

le lundi 8 mai 2023 à **19 h 30**
à la salle polyvalente de Lentigny

Ordre du jour

1. Promotion des nouveaux citoyens
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 12 décembre 2022
(ne sera pas lu ; disponible à l'administration communale et sur le site www.labrillaz.ch)
3. Comptes 2022 (disponibles à l'administration communale et sur le site www.labrillaz.ch)
 - 3.1. Présentation générale du compte communal
 - Compte de résultats
 - Compte des investissements
 - 3.2. Rapport de la commission financière
 - 3.3. Approbation des comptes
4. Budget du compte des investissements 2023 : modifications
 - 4.1. Routes : modification de l'éclairage public
 - 4.1.1. Rapport de la commission financière
 - 4.1.2. Vote du crédit y relatif
 - 4.2. Adduction d'eau potable : installation de commande, de mesure et de régulation
 - 4.2.1. Rapport de la commission financière
 - 4.2.2. Vote du crédit y relatif
 - 4.3. Adduction d'eau potable : création d'un trop-plein
 - 4.3.1. Rapport de la commission financière
 - 4.3.2. Vote du crédit y relatif
5. Règlement communal relatif à la détention et à l'imposition des chiens : modifications
(disponible à l'administration communale et sur le site www.labrillaz.ch)
6. Règlement communal relatif à la distribution de l'eau potable : modifications
(disponible à l'administration communale et sur le site www.labrillaz.ch)
7. Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français : modifications statutaires (documentation disponible à l'administration communale ou sur le site internet de la commune www.labrillaz.ch)

8. Informations du conseil communal
 - 8.1. PAD La Grande Fin et développement de la commune
 - 8.2. Route de Chaffeiru à Lentigny
 - 8.3. Projet de réaménagement de la route d'Onnens à Lentigny
 - 8.4. Facturation de l'eau potable et des eaux usées
9. Divers

Le Conseil communal



**PROFITEZ
DES PAGES DE
L'INFORMATION COMMUNALE
POUR FAIRE CONNAITRE
VOTRE ACTIVITE OU VOS PRODUITS**

Insertion
d'annonces publicitaires
possible dès la prochaine édition

Renseignements auprès de l'administration communale
Brigitte Eltschinger – 026 477 99 73
b.eltschinger@labrillaz.ch

Compte	Désignation	Bilan au 01.01.2022	Bilan au 31.12.2022
1	ACTIF	16956'505.01	23094'261.09
10	Patrimoine financier	5344'359.85	4204'117.53
100	Disponibilités et placements à court terme	2054'619.31	779'095.90
1000	Caisse	3'141.40	3'484.30
1001	Poste	2012'403.78	751'480.42
1002	Banque	39'074.13	24'131.18
101	Créances	3285'354.68	-3561'267.86
1010	Créances résultant de livraisons et de prestations envers des tiers	707'920.21	791'720.65
1011	Comptes courants avec tiers	1231'459.09	717'589.73
1012	Créances fiscales	1345'975.38	-5070'578.24
1015	Comptes courants internes		
1019	Autres créances		
104	Actifs de régularisations	3'985.86	6985'889.49
1041	Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	3'985.86	10'564.74
1042	Impôts		6975'324.75
107	Placements financiers à long terme	'400.00	'400.00
1070	Actions et parts sociales	'400.00	'400.00
14	Patrimoine administratif	11612'145.16	18890'143.56
140	Immobilisations corporelles PA	11010'630.96	18507'807.29
1400	Terrains PA	290'266.10	282'645.20
1401	Routes et voies de communications PA	2133'123.50	4427'699.94
1402	Aménagements des cours d'eau PA	'1.00	
1403	Autres ouvrages de génie civil PA	3392'262.30	6748'468.87
1404	Bâtiments PA	5038'023.56	6685'398.12
1405	Forêts PA	'2.00	29'075.85
1406	Biens meubles	156'952.50	334'519.31
1420	Logiciels PA		35'958.73
1429	Autres immobilisations incorporelles PA	308'699.15	71'253.71
145	Participations, capital social PA	'1.00	49'240.00
1454	Participations aux entreprises publiques	'1.00	49'240.00
146	Subventions d'investissements	292'814.05	225'883.83
1462	Subventions d'investissements aux communes et aux associations	292'813.05	225'883.83
1467	Subventions d'investissements aux ménages privés	'1.00	
2	PASSIF	-16956'505.01	-23094'261.09
20	Capitaux de tiers	-9105'713.90	-9004'018.51
200	Engagements courants	-763'112.96	-976'347.24
2000	Engagements courants provenant de livraisons et de prestations de tiers	-754'812.96	-966'947.24
2002	TVA regroupement		
2006	Dépôts et cautions	-8'300.00	-9'400.00
201	Engagements financiers à court terme		
2014	Part à court terme d'engagements à long terme		
204	Passifs de régularisations	-248'037.40	-194'454.20
2040	Charges de personnel	-248'037.40	
2041	Charges de biens, services et autres charges d'exploitation		-194'454.20
205	Provisions à court terme	-3614'825.34	
2059	Autres provisions à court terme	-3614'825.34	
206	Engagements financiers à long terme	-3981'500.00	-7584'978.87
2064	Emprunts reconnaissance de dettes	-3981'500.00	-4779'500.00
2068	Subventions d'investissements		-2805'478.87
208	Provision à long terme	-250'000.00	
2086	Provision à long terme pour engagements de prévoyance	-250'000.00	
209	Engagements envers les financements spéciaux et les fonds des capitaux de tiers	-248'238.20	-248'238.20
2091	Engagements envers les fonds des capitaux de tiers	-248'238.20	-248'238.20
29	Capital propre	-7850'791.11	-14090'242.58
290	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	-2605'326.45	-2891'353.93
2900	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	-2605'326.45	-2891'353.93
2950	Réserve liée au retraitement		-1641'793.76
299	Excédent ou découvert du bilan	-5245'464.66	-9557'094.89
2990	Résultat annuel		-696'804.89
2999	Résultats cumulés des années précédentes	-5245'464.66	-8860'290.00

Compte	Désignation	Comptes 2022		Budget 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GENERALE				
01	Législatif et exécutif	908'509.46	107'452.75	981'169.00	108'485.00
011	Législatif	139'904.10	1'041.00	154'545.00	500.00
0110	Législatif	54'181.60	1'041.00	66'645.00	500.00
012	Exécutif	54'181.60	1'041.00	66'645.00	500.00
0120	Exécutif	85'722.50		87'900.00	
02	Services généraux	85'722.50		87'900.00	
021	Administration des finances et des contributions	768'605.36	106'411.75	826'624.00	107'985.00
0210	Administration des finances et des contributions	135'171.96	10'048.00	147'620.00	11'000.00
022	Services généraux, Administration	135'171.96	10'048.00	147'620.00	11'000.00
0220	Services généraux, Administration	507'764.64	26'956.75	548'329.00	27'700.00
029	Immeubles administratifs, non mentionnés ailleurs	507'764.64	26'956.75	548'329.00	27'700.00
0290	Immeubles administratifs, non mentionné ailleurs	125'668.76	69'407.00	130'675.00	69'285.00
1	ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE	125'668.76	69'407.00	130'675.00	69'285.00
11	Sécurité publique	184'699.15	64'322.40	183'889.75	66'522.00
111	Police	'412.20			
1110	Police	'412.20			
14	Questions juridiques	'412.20			
140	Questions juridiques	73'952.00		73'952.00	
1400	Questions juridiques (en général)	73'952.00		73'952.00	
15	Service du feu	73'952.00		73'952.00	
150	Service du feu	105'408.35	64'322.40	96'848.75	61'522.00
1500	Service du feu	105'408.35	64'322.40	96'848.75	61'522.00
16	Défense	4'926.60		13'089.00	5'000.00
161	Défense militaire	'162.50		'290.00	
1610	Défense militaire	'162.50		'290.00	
162	Défense civile	4'764.10		12'799.00	5'000.00
1620	Défense civile	4'764.10		12'799.00	5'000.00
2	Formation	2966'383.39	159'010.45	3053'633.75	150'548.00
21	Scolarité obligatoire	2658'313.49	159'010.45	2743'692.90	150'548.00
211	Ecole primaire I (1H-2H)	168'450.05		175'349.35	1'000.00
2110	Ecole enfantine	168'450.05		175'349.35	1'000.00
212	Ecole primaire II (3H-8H)	852'837.69	12'565.10	865'506.55	23'350.00
2120	Ecole primaire	852'837.69	12'565.10	865'506.55	23'350.00
213	Ecole du cycle d'orientation	844'475.00	1'070.00	882'985.00	
2130	Ecole du cycle d'orientation	844'475.00	1'070.00	882'985.00	

Compte	Désignation	Comptes 2022		Budget 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
214	Ecoles de musique	53'831.85		65'134.00	
2140	Ecoles de musique, conservatoire	53'831.85		65'134.00	
217	Bâtiments scolaires	377'509.10	10'722.95	390'772.00	10'698.00
2170	Bâtiments scolaires	377'509.10	10'722.95	390'772.00	10'698.00
218	Accueil de jour	168'302.65	133'752.40	165'775.00	115'500.00
2180	Structure d'accueil extrascolaire	168'302.65	133'752.40	165'775.00	115'500.00
219	Scolarité obligatoire, administration scolaire	192'907.15	900.00	198'171.00	
2190	Direction et administration des écoles	20'960.70		24'565.00	
2192	Bibliothèque scolaire	6'088.15		14'425.00	
2193	Manifestations scolaires	1'322.70		1'900.00	
2195	Transports scolaires	164'535.60	900.00	157'281.00	
22	Ecoles spécialisées	284'385.00		289'440.85	
220	Ecoles spécialisées	284'385.00		289'440.85	
2200	Ecoles spécialisées	284'385.00		289'440.85	
23	Formation professionnelle initiale	23'684.90		20'500.00	
230	Formation professionnelle initiale	23'684.90		20'500.00	
2300	Formation professionnelle initiale	23'684.90		20'500.00	
3	Culture, sport et loisirs	459'196.29	31'406.43	468'645.30	25'556.00
32	Culture, autres	45'915.60	2'790.70	49'840.00	
321	Bibliothèques et littérature	29'120.00	2'790.70	29'120.00	
3210	Bibliothèque publique	29'120.00	2'790.70	29'120.00	
322	Musique, chant et théâtre	3'970.00		6'000.00	
3221	Musique, chant et théâtre	3'970.00		6'000.00	
329	Culture, dons, subventions	12'825.60		14'720.00	
3290	Culture, dons, subventions	11'546.10		12'720.00	
3292	Jardins et sentiers didactiques	1'279.50		2'000.00	
34	Sport et loisirs	413'280.69	28'615.73	418'805.30	25'556.00
341	Sport	305'183.93	28'615.73	292'766.80	25'556.00
3410	Sport	305'183.93	28'615.73	292'766.80	25'556.00
342	Loisirs	108'096.76		126'038.50	
3420	Loisirs	108'096.76		126'038.50	
4	Santé	824'459.25	7'552.05	832'292.70	10'000.00
41	Hôpitaux, établissements médico-sociaux	570'442.55		572'243.20	
411	Hôpitaux	6'256.35		7'672.70	
4110	Hôpitaux	6'256.35		7'672.70	
412	Etablissements médico-sociaux et foyers pour personnes âgées	564'186.20		564'570.50	
4120	Etablissements médico-sociaux et foyers pour personnes âgées	564'186.20		564'570.50	

Compte	Désignation	Comptes 2022		Budget 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
42	Soins ambulatoires		237'372.75		237'373.00
421	Soins ambulatoires		211'686.90		211'687.00
4210	Soins ambulatoires		211'686.90		211'687.00
422	Services de sauvetage		25'685.85		25'686.00
4220	Services de sauvetage		25'685.85		25'686.00
43	Prévention		13'927.40	7'552.05	19'000.00
433	Service médical des écoles		13'927.40	7'552.05	19'000.00
4330	Service médical des écoles		13'927.40	7'552.05	19'000.00
49	Santé publique, non mentionné ailleurs		2'716.55		3'676.50
490	Santé publique, non mentionné ailleurs		2'716.55		3'676.50
4900	Santé publique, non mentionné ailleurs		2'716.55		3'676.50
5	PREVOYANCE SOCIALE	1249'689.98		92'756.14	1320'105.75
52	Invalité	570'891.70			575'889.00
523	Institutions pour personnes handicapées et inadaptées	570'891.70			575'889.00
5230	Institutions pour personnes handicapées et inadaptées	570'891.70			575'889.00
53	Vieillesse et survivants			1'877.00	
531	Assurance-vieillesse et survivants AVS			1'877.00	
5310	Assurance-vieillesse et survivants AVS			1'877.00	1'856.00
54	Famille et jeunesse	327'338.68		64'509.54	315'392.00
541	Allocations familiales	13'127.95			15'824.50
5410	Allocations familiales	13'127.95			15'824.50
543	Avance et recouvrement des pensions alimentaires	14'205.00			17'902.50
5430	Avance et recouvrement des pensions alimentaires	14'205.00			17'902.50
544	Protection de la jeunesse	1'265.65		2'000.00	
5440	Protection de la jeunesse (en général)	1'265.65		2'000.00	
545	Prestations aux familles	298'740.08		62'509.54	279'665.00
5451	Structures d'accueil extrafamilial de jour	139'756.05		12'437.40	143'020.00
5453	Ecole maternelle	158'984.03		50'072.14	136'645.00
55	Chômage	35'870.00			35'360.00
559	Chômage, non mentionné ailleurs	35'870.00			35'360.00
5590	Chômage, non mentionné ailleurs	35'870.00			35'360.00
57	Aide sociale et domaine de l'asile	315'589.60		26'369.60	393'464.75
572	Aide matérielle	43'842.20			121'389.20
5720	Aide matérielle légale	42'074.80			115'389.20
5721	Aide matérielle à bien plaire	1'767.40			6'000.00
579	Assistance, non mentionné ailleurs	271'747.40		26'369.60	272'075.55
5790	Assistance, non mentionné ailleurs	271'747.40		26'369.60	272'075.55

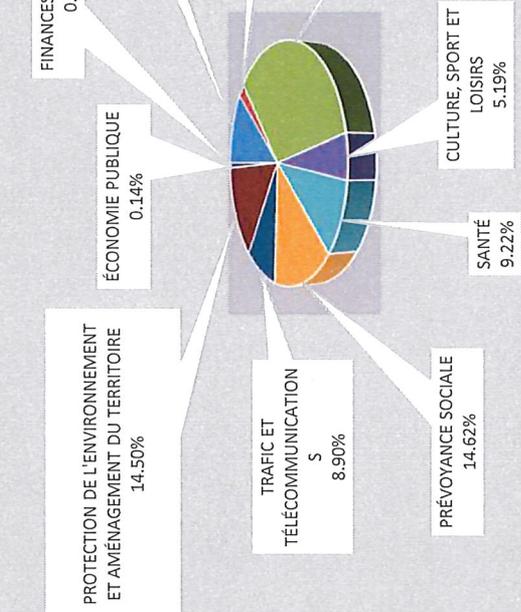
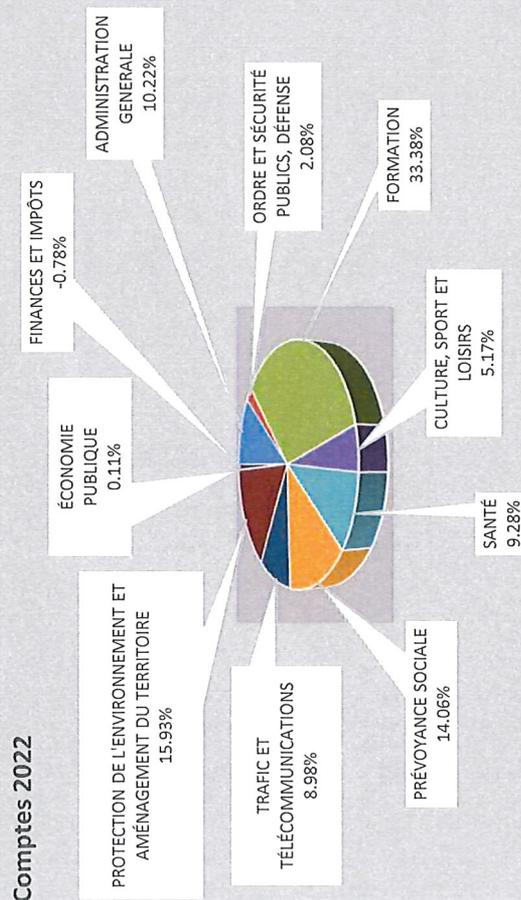
Compte	Désignation	Comptes 2022		Budget 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
6	Trafic et télécommunications	798'335.00	217'934.81	803'413.00	191'124.00
61	Circulation routière	661'152.00	195'339.81	665'874.00	169'124.00
615	Routes communales	661'152.00	195'339.81	665'874.00	169'124.00
6150	Routes communales	661'152.00	195'339.81	665'874.00	169'124.00
62	Transports publics	137'183.00	22'595.00	137'539.00	22'000.00
621	Infrastructure de transports publics	17'393.00		14'950.00	
6210	Infrastructure de transports publics	17'393.00		14'950.00	
622	Trafic régional et d'agglomération	91'790.00		94'589.00	
6220	Trafic régional et d'agglomération	91'790.00		94'589.00	
629	Transports publics, non mentionné ailleurs	28'000.00	22'595.00	28'000.00	22'000.00
6290	Transports publics, non mentionné ailleurs	28'000.00	22'595.00	28'000.00	22'000.00
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	1415'771.46	1310'446.15	1309'690.50	1176'458.50
71	Approvisionnement en eau	549'755.77	549'755.77	550'178.00	550'178.00
710	Approvisionnement en eau	549'755.77	549'755.77	550'178.00	550'178.00
7101	Approvisionnement en eau communal	549'755.77	549'755.77	550'178.00	550'178.00
72	Traitement des eaux usées	541'436.56	541'436.56	404'884.00	404'884.00
720	Traitement des eaux usées	541'436.56	541'436.56	404'884.00	404'884.00
7201	Traitement des eaux usées (communal)	541'436.56	541'436.56	404'884.00	404'884.00
73	Gestion des déchets	184'879.52	184'879.52	195'086.50	195'086.50
730	Gestion des déchets	184'879.52	184'879.52	195'086.50	195'086.50
7301	Gestion des déchets (communale)	184'879.52	184'879.52	195'086.50	195'086.50
74	Aménagements	1'827.70		4'110.00	
741	Corrections de cours d'eau	1'827.70		4'110.00	
7410	Corrections de cours d'eau	1'827.70		4'110.00	
77	Protection de l'environnement, autres	26'095.74	10'811.80	41'957.00	5'161.00
771	Cimetières, crématoires	26'095.74	10'811.80	41'957.00	5'161.00
7710	Cimetières, crématoires	26'095.74	10'811.80	41'957.00	5'161.00
79	Aménagement du territoire	111'776.17	23'562.50	113'475.00	21'149.00
790	Aménagement du territoire	111'776.17	23'562.50	113'475.00	21'149.00
7900	Aménagement du territoire	111'776.17	23'562.50	113'475.00	21'149.00

Compte	Désignation	Comptes 2022		Budget 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
8	Economie publique	9'849.55			12'525.00
81	Agriculture	2'102.80			'320.00
811	Administration, exécution et contrôle	2'002.80			'320.00
8110	Administration, exécution et contrôle	2'002.80			'320.00
814	Améliorations de la production végétale	'100.00			
8140	Améliorations de la production végétale	'100.00			
82	Sylviculture	7'746.75			12'205.00
820	Sylviculture	7'746.75			12'205.00
8200	Sylviculture	7'746.75			12'205.00
9	Finances et impôts	-68'970.78	7453'846.46		64'667.00
91	Impôts	47'754.06	6602'313.90		40'270.00
910	Impôts	47'754.06	6602'313.90		40'270.00
9100	Impôts communaux ordinaires	47'470.06	5919'235.90		40'000.00
9101	Impôts communaux spéciaux	'284.00	683'078.00		'270.00
93	Péréquation financière intercommunale		501'181.00		501'181.00
930	Péréquation financière intercommunale		501'181.00		501'181.00
9300	Péréquation financière intercommunale		501'181.00		501'181.00
95	Parts aux recettes, autres	3'481.10	139'244.00		3'397.00
950	Parts aux recettes sans affectation, autres	3'481.10	139'244.00		3'397.00
9500	Parts aux recettes sans affectation, autres	3'481.10	139'244.00		3'397.00
96	Administration de la fortune et des dettes	'375.00	27'972.23		25'000.00
961	Intérêts	'375.00	27'972.23		25'000.00
9610	Intérêts	'375.00	27'972.23		25'000.00
97	Redistributions		'713.80		
971	Redistributions liées à la taxe sur le CO2		'713.80		
9710	Redistributions liées à la taxe sur le CO3		'713.80		
99	Postes non ventilables	-120'580.94	182'421.53		196'629.00
990	Postes non ventilables	-120'580.94	182'421.53		196'629.00
9900	Postes non ventilables	-120'580.94	182'421.53		196'629.00
	TOTALISATION	8747'922.75	9444'727.64	9030'031.75	8747'169.50
	Résultat	696'804.89			282'862.25

Compte	Designation	Comptes 2022		Budget 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GENERALE	908'509.46	107'452.75	981'169.00	108'485.00
1	ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE	184'699.15	64'322.40	183'889.75	66'522.00
2	FORMATION	2966'383.39	159'010.45	3053'633.75	150'548.00
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	459'196.29	31'406.43	468'645.30	25'556.00
4	SANTÉ	824'459.25	7'552.05	832'292.70	10'000.00
5	PRÉVOYANCE SOCIALE	1249'689.98	92'756.14	1320'105.75	70'013.00
6	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	798'335.00	217'934.81	803'413.00	191'124.00
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	1415'771.46	1310'446.15	1309'690.50	1176'458.50
8	ÉCONOMIE PUBLIQUE	9'849.55		12'525.00	
9	FINANCES ET IMPÔTS	-68'970.78	7453'846.46	64'667.00	6948'463.00
	TOTALISATION	8747'922.75	9444'727.64	9030'031.75	8747'169.50
	RÉSULTAT	696'804.89			282'862.25

Comptes 2022

Budget 2022



Compte	Désignation	Comptes 2022		Budget 2022	
		Dépenses	Recettes	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GENERALE	237'459.80		4836'000.00	
02	Services généraux	237'459.80		4836'000.00	
022	Services généraux, Administration	12'361.30		36'000.00	
0220	Services généraux, Administration	12'361.30		36'000.00	
0220.5200.00	Logiciels	12'361.30		36'000.00	
029	Immeubles administratifs, non mentionnés ailleurs	225'098.50		4800'000.00	
0290	Immeubles administratifs, non mentionné ailleurs	225'098.50		4800'000.00	
0290.5040.00	Bâtiments communaux : crédit cadre			4500'000.00	
0290.5040.10	Bâtiment administratif : chauffage	225'098.50		300'000.00	
2	Formation	359'123.15		403'000.00	
21	Scolarité obligatoire	359'123.15		403'000.00	
212	Ecole primaire II (3H-8H)	53'455.25		63'000.00	
2120	Ecole primaire	53'455.25		63'000.00	
2120.5060.00	Achat mobilier scolaire	53'455.25		63'000.00	
217	Bâtiments scolaires	305'667.90		340'000.00	
2170	Bâtiments scolaires	305'667.90		340'000.00	
2170.5040.00	Ecole de Lentigny	305'667.90		340'000.00	
3	Culture, sport et loisirs	78'027.35		74'500.00	
34	Sport et loisirs	78'027.35		74'500.00	
341	Sport	78'027.35		74'500.00	
3410	Sport	78'027.35		74'500.00	
3410.5010.00	Aménagements extérieurs salle polyvalente	78'027.35		74'500.00	
5	PREVOYANCE SOCIALE			995'650.00	
54	Famille et jeunesse			995'650.00	
545	Prestations aux familles			995'650.00	
5453	Ecole maternelle			995'650.00	
5453.5040.00	Ecole d'Onnens - rénovation et adaptation			995'650.00	
6	Trafic et télécommunications	1414'427.50		2809'855.00	
61	Circulation routière	1414'427.50		2809'855.00	
615	Routes communales	1414'427.50		2809'855.00	
6150	Routes communales	1414'427.50		2809'855.00	
6150.5010.13	LE Réfection de la route de Chaffeiru crédit d'étude	29'732.30		85'000.00	
6150.5010.14	LO route du Chêne - La Buchille (centre village LO)	1211'074.40		2450'000.00	
6150.5010.15	LE Routes quartier En Bumin	81'998.25		123'855.00	
6150.5010.16	LE route de la Poste	4'326.65		66'000.00	
6150.5060.00	Achat véhicules et machines	86'500.00		85'000.00	
6150.5290.00	Nouvelle mensuration cadastrale	'795.90			

Compte	Désignation	Comptes 2022		Budget 2022	
		Dépenses	Recettes	Charges	Revenus
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	1189'923.70	76'066.65	2154'000.00	
71	Approvisionnement en eau	266'466.73	11'283.05	340'000.00	
710	Approvisionnement en eau	266'466.73	11'283.05	340'000.00	
7101	Approvisionnement en eau communal	266'466.73	11'283.05	340'000.00	
7101.5031.00	Adduction d'eau Route du Chêne - La Buchille LO	266'466.73		250'000.00	
7101.5031.50	Démolition des anciens réservoirs			90'000.00	
7101.6370.00	Taxes de raccordement		11'283.05		
72	Traitement des eaux usées	923'456.97	64'783.60	1814'000.00	
720	Traitement des eaux usées	923'456.97	64'783.60	1814'000.00	
7201	Traitement des eaux usées (communal)	923'456.97	64'783.60	1814'000.00	
7201.5032.01	Evacuation des eaux Route du Chêne - La Buchille LO	915'656.97		1760'000.00	
7201.5032.02	Epuraton Fin d'Avau - centre village ON séparatif	7'800.00			
7201.5032.03	Evacuation des eaux route de la Poste LE			54'000.00	
7201.6370.00	Taxes de raccordement		64'783.60		
9	Finances et impôts	76'066.65	3278'961.50		
99	Postes non ventilables	76'066.65	3278'961.50		
999	Clôture	76'066.65	3278'961.50		
9990	Clôture	76'066.65	3278'961.50		
9990.5900.00	Report charges investissements	76'066.65			
9990.6900.00	Report produits investissements		3278'961.50		
	TOTALISATION	3355'028.15	3355'028.15	11273'005.00	
	Résultat				11273'005.00



3. Compte de résultats et compte des investissements 2022

Le compte de résultats 2022 boucle avec un bénéfice de CHF 696'804.89 pour un total de charges de CHF 8'747'922.75 et un total de revenus de CHF 9'444'727.64. Le budget prévoyait un déficit de CHF 282'862.25.

2022 est le 1^{er} exercice avec le nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2). La comparaison avec l'exercice précédent n'étant pas possible, seule la comparaison avec le budget sera faite.

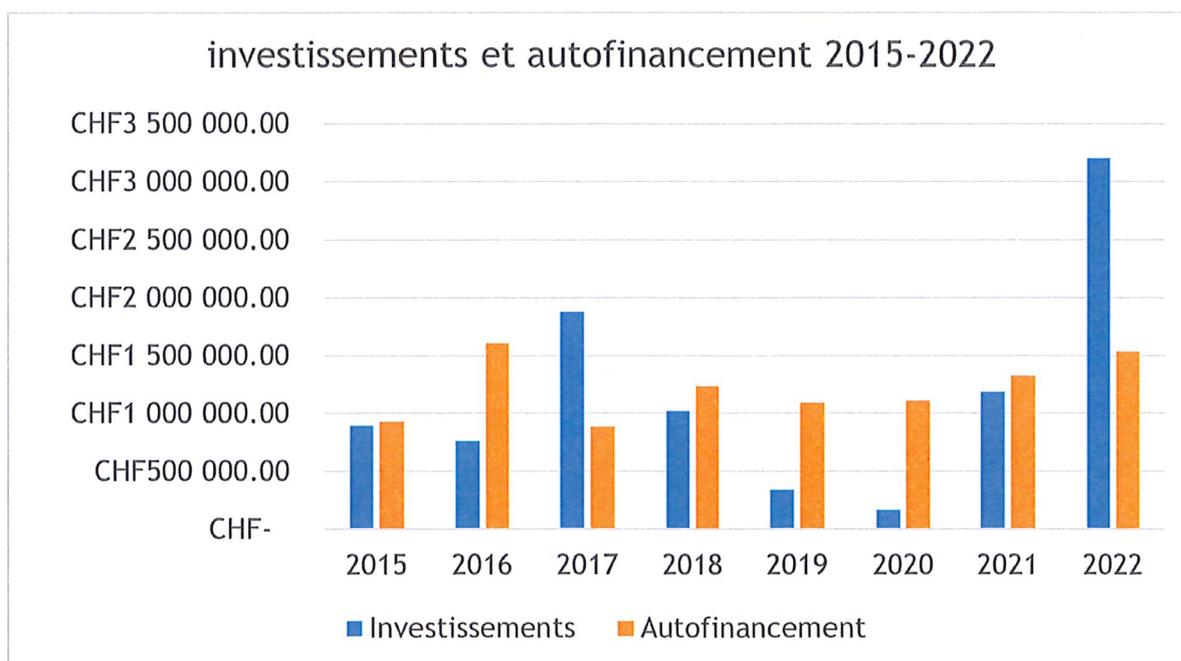
Le total des charges du compte de résultats est inférieur de CHF 282'109.- aux charges budgétées pour cet exercice. Par contre le total des revenus est lui supérieur de CHF 697'558.-.

Vous trouverez à la page suivante des explications sur les principaux écarts, chapitre par chapitre. Aussi n'hésitez pas à consulter le détail des comptes sur le site internet de la commune. Le conseil communal se tient très volontiers à disposition pour tout complément d'information.

Pour des questions précises merci de les envoyer par écrit à commune@labrillaz.ch ou à l'adresse : Commune de La Brillaz, Route d'Onnens 11, 1745 Lentigny d'ici au 1er mai, afin que nous puissions y répondre lors de l'assemblée du 8 mai.

Concernant les investissements, comme vous le démontre le graphique suivant, 2022 fut une année record avec un solde de dépenses de CHF 3'278'961.-, essentiellement pour le réaménagement de la route Chêne-Buchille à Lovens. Grâce aux très bons résultats de l'exercice 2022, nous avons pu financer avec nos liquidités les 48% de ces investissements.

Le conseil communal invite l'Assemblée communale à accepter les comptes 2022 qui présentent un total des charges de CHF 8'747'922.75 et un total des revenus de CHF 9'444'727.64 pour un bénéfice de CHF 696'804.89.



Commentaires détaillés sur les principales différences significatives entre les comptes et le budget du compte de résultats 2022, par chapitre.

01 Législatif et exécutif (CHA -9.47%)

Charges inférieures de CHF 14'640.00 dues essentiellement aux honoraires pour conseils juridiques externes budgétisés dont nous avons eu recours de manière moins importante que prévue. Frais inférieurs au budget pour les affranchissements car aucune élection complémentaire n'a été nécessaire. Frais moins élevés que prévus pour les jetons de présence du conseil communal, des commissions financière et des naturalisations. Frais plus élevés par contre pour l'édition de l'information communale due à l'assemblée extraordinaire du 10 octobre.



02 Services généraux (CHA -7,02%)

Charges inférieures de CHF 58'018 dues essentiellement à des charges moins élevées que prévues pour les cotisations de la caisse de pension (erreurs lors de la budgétisation), à des fournitures de bureau et des frais de port inférieurs au budget. Seule la moitié de la conception d'un nouveau site internet a été facturée en 2022. Le solde sera facturé en 2023.

21 Scolarité obligatoire (CHA -3,11%)

Des charges inférieures de CHF 85'379 dues essentiellement à la participation à l'école secondaire ainsi qu'au SLPPI moins élevées que celles annoncées pour le budget.

54 Famille et jeunesse (CHA +3,79 % REV - 5,35 %)

Des charges supérieures de CHF 11'946.- dues essentiellement aux frais d'étude pour l'aménagement de la crèche, non prévue au budget. Loyer de l'appartement du bâtiment d'Onnens mis au budget (CHF 12'000.-) mais aucun locataire en 2022 en prévision des travaux pour la crèche.

57 Aide sociale et domaine de l'asile (CHA - 19,79 %)

Charges liées inférieures de CHF 77'875 à celles annoncées pour le budget.

72 Traitement des eaux usées (CHA + 33.73% REV + 33.73%)

Charges et revenus supérieurs de CHF 136'552.56 dus à la taxe de base. Prévue d'être abaissée lors du budget, cette modification a nécessité la révision du règlement qui a pris plus de temps que prévu. Cette baisse a été acceptée lors de l'assemblée du 12 décembre et sera effective dès 2023.

73 Gestion des déchets (CHA -5.23%)

Charges inférieures de CHF 10'206.- dues essentiellement à une budgétisation trop haute des frais de ramassages des ordures ménagères, des charges ainsi que des frais du personnel.



77 Protection de l'environnement, autres (CHA -37.8 %)

Charges inférieures de CHF 15'861.- dues essentiellement à des frais moins élevés que prévus pour le cimetière.

91 Impôts (REV + 8.42 %)

Augmentation du revenu total des impôts de CHF 512'542.-. Pour le budget, nous avons séparés l'année fiscale en cours des années précédentes en séparant les comptes selon les acomptes perçus (6 acomptes pour l'année en cours et 3 pour l'année précédente). Selon une directive du service des communes, seuls les revenus de l'année en cours doivent être budgétés.

A eux seuls, les impôts sur le revenu des personnes physiques perçus pour les années précédentes représentent déjà CHF 524'801.-. Augmentation de CHF 161'617.- pour l'impôt sur les gains immobiliers, de CHF 46'033.- pour l'impôt sur les mutations, mais diminution de l'impôt à la source de CHF 93'771.-.

96 Administration de la fortune et des dettes (CHA -98.21%)

Charges inférieures de CHF 19'466.- concernant les charges d'intérêts de la dette moins élevée que prévues, conséquence des bons résultats de l'exercice avec des liquidités à disposition pour les investissements.

99 Postes non ventilables

Dissolution de la provision pour l'assainissement de la caisse de pension. Selon les informations reçues par le service des communes, nous avons provisionné CHF 250'000. Finalement seuls CHF 129'419.06 ont été facturés car plusieurs associations avaient déjà budgété notre part communale.



4.1. Routes : modifications de l'éclairage public

L'énergie se trouve aujourd'hui au cœur de tous les débats politiques, économiques et sociétaux. Nous devons changer notre manière de consommer de l'énergie et surtout utiliser les nouvelles technologies pour DIMINUER notre consommation et protéger la biodiversité.

L'éclairage public est pour environ 50% constitué d'une vieille technologie avec des ampoules à vapeur de sodium. Nous devons tôt ou tard changer ces luminaires car les ampoules ne sont plus disponibles depuis le 25 février 2023. Les mâts ne seront pas changés.

Les buts sont de :

- Réduire la consommation d'électricité d'environ 60%
- Avoir une certaine unité du type d'éclairage LED
- Programmer individuellement la luminosité de chaque luminaire
- Protéger la biodiversité
- Améliorer le confort des habitants.

L'éclairage public est constitué de 232 luminaires dont 104 à LED et 118 à lampes à vapeur de sodium. Les 10 luminaires de la route de Chaffeiru ne seront pas changés puisqu'il y a un projet de réfection de la route. Les mâts plus hauts que 8 mètres seront raccourcis pour avoir un meilleur rendement. Le conseil communal propose à l'Assemblée communale un investissement de CHF 92'000.- TTC pour le remplacement des 118 luminaires à vapeur de sodium. Chaque luminaire sera équipé d'un connecteur de type standard zhaga pour connecter un module électronique qui permet à l'avenir la programmation à distance de chaque luminaire au moyen d'un logiciel.

Le financement se fera par la trésorerie communale. L'amortissement de 5% se monte à CHF 4'600.- soit une charge annuelle supplémentaire sur le budget du compte de résultats dès 2024.

Le conseil communal invite l'Assemblée communale à accepter l'investissement de CHF 92'000.- TTC pour le remplacement de 118 luminaires à vapeur de sodium par des luminaires à LED.



4.2. Adduction d'eau potable : installation de commande, de mesure et de régulation

Le 1er février 2023, le SAAV a effectué le contrôle de notre réseau d'eau potable et de sa gestion. Ce contrôle est effectué au maximum tous les 4 ans. Plusieurs points de non-conformité ont été relevés, à savoir :

L'installation d'une sonde pour mesurer la turbidité au puits de Lentigny : La turbidité désigne la teneur d'une eau en particules suspendues qui la troublent. Avec la conception de notre installation, il y a des risques que la turbidité de l'eau ne soit pas bonne et l'eau devrait automatiquement être mise au trop-plein, en cas de dépassement de la norme. Pour ce faire, nous devons poser une sonde de mesure et l'intégrer à notre système de gestion. Devis des entreprises : Rittmeyer CHF 15'656.-, électricien - raccordement électrique CHF 3'896,40 (avec variateur de fréquence), MDT - raccordement sanitaire CHF 784.05 soit CHF 20'336.45.

Mise en place de l'autocontrôle selon la norme W12 : Afin de répondre aux nouvelles normes, nous devons migrer notre système d'autocontrôle sur une nouvelle plateforme. De plus, une nouvelle analyse des risques doit être réalisée. Offre : CHF 14'754.90.

La pose d'une barrière pour la source de Maison Rouge : Le but de cette barrière est d'éviter que les voitures circulent dans la zone de protection. Offre : CHF 4'605.30.

Chambre de rassemblement à Maison Rouge : Changement du cône de la chambre car il est fendu. Offre : CHF 4'216.45.



Comme nous devons passer par un investissement pour mettre en conformité notre réseau d'eau potable, nous aimerions profiter de vous proposer certaines améliorations :

La surveillance de la station de surpression de Lentigny doit être réalisée : Actuellement aucune surveillance de cette station n'est en place. En cas de problème, nous recevons les alarmes par les citoyens touchés par le manque de pression. Une meilleure gestion de cette installation est désirée depuis longtemps. Offre : CHF 35'590.55.

Variateur de fréquence pour la station de pompage du puits de Lentigny : En fonction du niveau de la source, les pompes s'allument et se déclenchent continuellement. La pose d'un variateur de fréquence permettra de gérer l'enclenchement/déclenchement ! Offre : CHF 23'694.-.

Cas de Crise ! Alimentation en électricité du puits de Lentigny : Les problèmes d'électricité devraient perdurer durant les années à venir. L'AESO étudie les possibilités d'alimentation en eau de nos villages durant des coupures de courant. Depuis le réservoir de la Perreire, il est possible de fournir de l'eau dans chaque ménage avec une pression et une quantité diminuées. L'alimentation en électricité du puits de Lentigny, par une génératrice, permettrait une production (~250m³/jour) et l'alimentation en eau du réservoir de la Perreire durant les coupures de courant. Offre : CHF 13'370.-.

L'investissement total des mesures précitées se monte à CHF 116'567.65. Avec les divers, la demande de financement est arrondie à CHF 120'000.-. Le financement se fera par les taxes communales du service de l'adduction d'eau. Le taux d'amortissement est de 5%.

Le conseil communal invite l'Assemblée communale à accepter ces investissements pour un montant de CHF 120'000.-.

4.3. Adduction d'eau potable : création d'un trop-plein

Avec l'introduction du plan comptable MCH2, le taux d'amortissement varie en fonction des travaux effectués. Si les travaux expliqués au point précédent 4.2. s'amortissent sur 20 ans (5%), l'amélioration expliquée ci-après relève de la construction des conduites et s'amortit en 80 ans (taux 1.25%).

Actuellement les sources de Lovens ne sont plus exploitées. En cause la qualité de ses eaux et des zones de protection à refaire.

Une pompe amène les eaux jusqu'au réservoir de la Perreire. Ensuite l'eau est rejetée au trop-plein. Le but est de créer un trop-plein en système gravitaire. Offre CHF 33'049.10.

La demande de financement est arrondie à CHF 34'000.- avec les divers. Le financement se fera par les taxes communales du service de l'adduction d'eau. Le taux d'amortissement est de 1.25%.

Le conseil communal invite l'Assemblée communale à accepter cet investissement pour un montant de CHF 34'000.-.

Vous vous sentez une âme de journaliste-reporter ?

Ce bulletin communal vous est destiné ! Si vous souhaitez qu'un sujet en particulier soit abordé, vous pouvez nous en faire part à l'adresse commune@labrillaz.ch ou à Commune de La Brillaz, Route d'Onnens 11, 1745 Lentigny.

N'hésitez pas à nous transmettre votre article à publier dans la prochaine INFORMATION COMMUNALE. Nous prendrons contact avec vous.



5. Règlement communal relatif à la détention et l'imposition des chiens - modifications partielles

Face à la forte recrudescence des défections canines dans l'espace public, notamment sur les places de jeux et dans les cours d'écoles, le conseil communal a décidé d'apporter une modification partielle au règlement communal relatif à la détention et à l'imposition des chiens.

La modification touche les alinéas 1 et 2 de l'Art. 7, intitulé « Espaces interdits aux chiens et tenue en laisse (art. 30 LDCh) » dudit règlement.

Dans sa forme actuelle, l'Art. 7 est articulé ainsi :

¹ Les chiens sont interdits dans les lieux suivants :

- a) Dans les lieux publics : les bâtiments communaux, la salle polyvalente, les salles paroissiales
- b) Dans les cimetières

² Les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse dans les lieux suivants :

- a) Dans les quartiers d'habitation
- b) Dans les cours d'écoles
- c) Sur les places de jeux
- d) Dans les abords immédiats de la salle polyvalente, des écoles, des bâtiments communaux, des salles paroissiales
- c) Sur les zones spectateurs des terrains de jeux et de sport

Les modifications s'articulent ainsi :

¹ Les chiens sont interdits dans les lieux suivants :

- a) Dans les **bâtiments** publics : les bâtiments communaux, la salle polyvalente, les salles paroissiales
- b) **Dans les espaces publics : les cours d'écoles, les places de jeux, les cimetières**

² Les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse dans les lieux suivants :

- a) Dans les quartiers d'habitation
- b) Dans les abords immédiats de la salle polyvalente, des écoles, des bâtiments communaux, des salles paroissiales
- c) Sur les zones spectateurs des terrains de jeux et de sport

Il ressort de cet ajustement que contrairement au règlement actuel, les chiens seront interdits dans les cours d'écoles et les places de jeux.

Le conseil communal invite l'Assemblée communale à accepter ces modifications partielles afin d'offrir des espaces salubres aux enfants et aux jeunes qui utilisent les places de jeux et les cours d'écoles de notre commune.



6. Règlement communal relatif à la distribution de l'eau potable - modifications

La révision du règlement communal relatif à la distribution de l'eau potable est récente (AC 13.12.2021).

Toutefois, suite à diverses constructions de bâtiments agricoles, le conseil communal a remarqué que la taxe de raccordement était fortement disproportionnée.

Afin de remédier à l'application d'une taxe de raccordement inéquitable, le conseil communal vous propose de modifier les articles 36 et 37 du règlement communal relatif à la distribution de l'eau potable. En rouge, les modifications :

Section 2 : Taxes

Art. 36 Taxe de raccordement

a) Fonds situé en zone à bâtir

¹ La commune prélève une taxe de raccordement qui sert à couvrir les coûts de construction des infrastructures.

² Elle est calculée comme suit :

au maximum CHF 19.- par m², résultant de la surface de la parcelle en zone à bâtir multipliée par l'indice brut d'utilisation du sol (IBUS) fixé par le Règlement communal d'urbanisme (RCU) pour la zone à bâtir considérée.

³ Pour les fonds partiellement construits et exploités à des fins agricoles, la taxe de raccordement des bâtiments faisant partie du domaine agricole est déterminée en fonction d'une surface de terrain déterminante théorique de 1500 m², lorsque la prise en compte de l'ensemble du fonds constituerait une charge financière excessive.

Art. 37 b) Fonds situé hors zone à bâtir

¹ Pour les fonds situés hors zone à bâtir, la taxe de raccordement des bâtiments est calculée comme suit :

- au maximum CHF 19.- par m², résultant de la surface théorique de la parcelle. La surface théorique de la parcelle est calculée selon l'annexe 2.

² Pour les fonds partiellement construits et exploités à des fins agricoles, la taxe de raccordement des bâtiments faisant partie du domaine agricole est déterminée en fonction d'une surface de terrain déterminante théorique de 1500 m², lorsque la prise en compte de l'ensemble du fonds constituerait une charge financière excessive.

Le conseil communal invite l'Assemblée communale à accepter la modification des articles 36 et 37 du règlement communal relatif à la distribution d'eau potable.

7. Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français : modifications statutaires

La commune de La Brillaz est membre de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français (COSAHL), qui a pour but de « permettre aux communes de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français d'accomplir leurs tâches légales dans le domaine de l'école du cycle d'orientation »¹.

Lors de son assemblée des délégués du 14 décembre 2022, l'association, par son comité de direction, a présenté les modifications statutaires ci-après, qui sont actuellement soumises aux législatifs communaux des communes membres. Celles-ci concernent la composition du Comité de direction (art. 16 des statuts), la modification de la clé de répartition (art. 37 des statuts) et la limite d'endettement (art. 39 des statuts).

Modification de la composition du comité de direction (art. 16) : Il s'agit ici d'augmenter la composition du comité de direction de 10 à 11 membres. En effet, le CO de Givisiez étant en construction et chaque commune siège disposant d'un représentant au comité de direction, Givisiez a le droit d'y siéger et il y a lieu de régler cette formalité en mentionnant ladite commune dans cet article. L'assemblée des délégués a accepté cette modification à l'unanimité et le Conseil communal de La Brillaz s'était également positionné en faveur de celle-ci.

Modification de la clé de répartition (art. 37) : Il a été demandé, par les communes contributrices, de revoir la clé de répartition en amoindrissant la part pondérée par l'IPF (indice du potentiel fiscal) et, suite à cela, le comité de direction a formulé la proposition suivante :

	Ancien texte	Texte soumis au vote
Population légale	75%	80%
Population légale pondérée par l'IPF	25%	20%

Pour la commune de La Brillaz, sur la base des comptes 2021 de l'association, la différence serait de +1.1% soit +4.1 CHF/hab pour un total supplémentaire de CHF 8'466.- pour l'année 2021 avec la nouvelle clé de répartition des coûts.

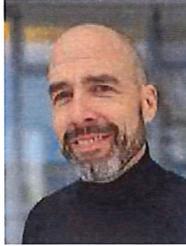
L'assemblée des délégués a accepté cette modification à 47 voix contre 42 voix ; les communes bénéficiaires, plus petites, se sont largement opposées à cette modification. Le Conseil communal de la Brillaz s'y était également opposé - et y est toujours opposé -, estimant que le principe de solidarité intercommunal est mis à mal par la présente modification.

Augmentation de la limite d'endettement (art. 39) : avec les différents projets de l'association, (not. construction du CO de Givisiez), il appert que la limite d'endettement sera atteinte à l'horizon 2026. Pour pouvoir réaliser les projets entamés et se garantir une marge de manœuvre pour les objets courants, tout en prenant en compte l'augmentation actuelle des coûts de construction, il y a lieu d'augmenter la limite d'endettement de 100 millions à 125 millions de francs. A noter que l'augmentation de la limite d'endettement ne constitue en aucun cas un « chèque en blanc » et que les projets d'envergure seront soumis aux communes puis au référendum financier. L'assemblée des délégués a accepté cette modification à l'unanimité moins 4 abstentions et le Conseil communal de La Brillaz s'était positionné en faveur de cette modification.

S'agissant d'un seul objet, le conseil communal invite l'Assemblée communale à refuser les modifications statutaires en un vote.

¹ Art. 3 al. 3 des statuts de l'association.

Le Conseil communal

	<p>Oberson Bernard</p> <p>Syndic</p>	<p>Présidence du conseil communal et des assemblées communales, Relations publiques, Communication, Finances, Gestion des déchets, Militaire, Protection civile, ORCOC</p>
	<p>Chammartin Auer Christine</p> <p>Vice-syndique</p>	<p>Administration, Personnel, Bâtiments communaux, Parcs publics</p>
	<p>Chappuis Thomas</p> <p>Conseiller communal</p>	<p>Adduction d'eau, AESO, Evacuation des eaux, STEP, AESC, Correction des eaux et endiguement</p>
	<p>Jordan Yvan</p> <p>Conseiller communal</p>	<p>Aménagement du territoire, Constructions, Energie, Police du feu, Nouvelle mensuration</p>
	<p>Krattinger Alexandre</p> <p>Conseiller communal</p>	<p>Routes, Mobilité, Agriculture, Forêts, Parchets communaux, Protection de la nature</p>
	<p>Menétrey Lucie</p> <p>Conseillère communale</p>	<p>Cercle scolaire, Cycle d'orientation, SLPPI, AES, BRA, Ecole maternelle, Petite enfance, Cimetières</p>
	<p>Yerly Grégoire</p> <p>Conseiller communal</p>	<p>Affaires sociales, Santé, Prévoyance sociale, Naturalisations, Culture, Conservatoire, Justice et Police, Service du feu</p>

Conseil des seniors : La Brillaz s'active



Pour rappel, le but du conseil des seniors est de développer des projets en lien avec la promotion de la loi cantonale Senior+. Ces projets consistent à tenir compte des besoins spécifiques de tous les seniors de la commune en valorisant leurs compétences et la solidarité entre générations. Le but est ainsi de promouvoir des projets communaux favorisant et valorisant l'autonomie et la dignité des seniors.

Composition actuelle du conseil des seniors

M. Patrick Missègue, Président
Mme Marie-José Mettraux, Vice-présidente
Mme Rose-Marie Diacon
M. D. Manuel Gilabert
M. Jean-Marie Hirt
M. Roland Krattinger
M. Marcel Lauper
M. Grégoire Yerly, Conseiller communal

Projets et réflexions

Depuis septembre 2019, suite à un questionnaire transmis à la population des seniors de la commune, le conseil des seniors a mis en place diverses activités et projets. En 2022, un espace convivial de rencontres a été créé à la cabane de la forêt de Lovens, une brochure d'informations a été mise sur pied et un groupe de marcheuses et de marcheurs a vu le jour. De plus, diverses activités ponctuelles ont été proposées : une conférence sur la nutrition, une représentation du théâtre des 4 heures, ainsi que des cours concernant l'utilisation des smartphones et tablettes.

Seniors : Programme d'activités 2023



Voici le programme d'activités 2023 pour les seniors de La Brillaz !

T'es OK avec ton portable ?

Vous avez des problèmes d'utilisation avec votre téléphone portable ou votre tablette et cherchez des solutions ou des informations ? Deux séances sont organisées à cet effet :

- Mercredi 26 avril 2023 à la salle Mora de Lentigny de 14h00 à 16h00
- Mercredi 22 novembre 2023 à la salle Mora de Lentigny de 14h00 à 16h00

Séance de cinéma

Une petite séance de cinéma dans un joli fauteuil rouge ? Le conseil des seniors vous propose une séance du film « La panthère des neiges » au cinéma Rex de Fribourg. Le rendez-vous pour le départ direction Fribourg est fixé à 13h30 sur le parking de la salle polyvalente de Lentigny. Le transport est organisé. Cette séance aura lieu le :

- Lundi 8 mai 2023 au cinéma Rex de Fribourg à 14h15

Conférence : Directives anticipées et successions

Comment rédiger ses directives anticipées ? Qu'est-ce qu'il faut savoir sur le droit des successions ? Une conférence sur ces thématiques vous est proposée le :

- Mercredi 13 septembre 2023 à la salle Mora de Lentigny de 14h00 à 16h00

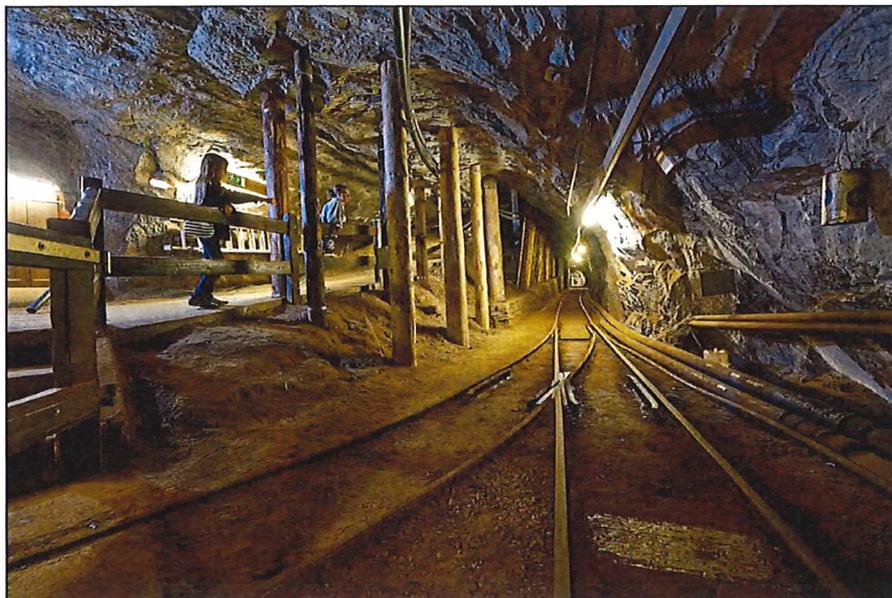
Conférence : Sensibilisation au piratage informatique

Qu'est-ce que le piratage informatique (hacking) ? Comment s'en protéger ? Une conférence vous est proposée à ce sujet afin de mieux comprendre ces enjeux. Elle aura lieu le :

- Mercredi 11 octobre 2023 à la salle Mora de Lentigny de 14h00 à 16h00

Toutes ces activités sont proposées **gratuitement** et sont offertes par la commune. Pour toute inscription ou question, veuillez contacter Grégoire Yerly, conseiller communal, au 079/448.72.26 ou par mail à l'adresse g.yerly@labrillaz.ch.

Promenade seniors 2023



Le conseil des seniors organise une promenade aux Salines de Bex pour tous les seniors de La Brillaz avec le soutien financier de la commune. Cette journée aura lieu le :

Mercredi 14 juin 2023

Programme de la journée

07h45 : Rendez-vous au parking de la salle polyvalente de Lentigny

08h00 : Départ en car direction Bex

09h30 - 12h00 : Arrivée à Bex, accueil café/croissant et visite des Salines

12h30 - 14h30 : Repas à l'Abbaye de Salaz à Ollon

15h00 : Retour et arrêt à Montreux

17h00 - 17h30 : Arrivée à la salle polyvalente de Lentigny

La visite des Salines est accessible à toutes et tous. La visite sera faite en petit train. N'oubliez pas de prendre des habits chauds (la température dans les Salines est de 18 degrés). Merci aux seniors en possession d'une carte Maestro Raiffeisen de la prendre avec afin de faire bénéficier le groupe d'un rabais.

Le nombre maximum de participant·e·s à cette journée est limité à 78 personnes (limite des places dans le car). Les inscriptions se font par ordre d'arrivée chez Grégoire Yerly, conseiller communal, au 079/448.72.26 ou par mail à l'adresse g.yerly@labrillaz.ch jusqu'au 25 mai 2023.

Une participation de CHF 50.- par personne est demandée pour cette journée et sera encaissée dans le car.

Commission de développement durable : Quoi de neuf ?



Pour rappel, la commission de développement durable a pour but d'inscrire la commune dans un vaste effort global en vue d'un monde meilleur. Dans ce cadre, divers projets s'ancrent en faveur du développement durable grâce à la création, en septembre 2021, de cette commission.

Composition actuelle de la CDD

La commission est actuellement composée des membres suivants :

M. Grégoire Yerly, Président

Mme Christine Chammartin Auer, Vice-syndique

Catégorie « citoyen·ne·s » : M. Grégoire Lathion, M. Alexandre Berset, M. Michel Yerly

Catégorie « sociétés locales » : Mme Floriane Pellaton

Catégorie « seniors » : Mme Marie-José Mettraux

Catégorie « jeunes » : M. Léo Mazza, Mme Noélie Fridez

Catégorie « parents » : M. Gaylord Magnin

Projets et réflexions

Depuis septembre 2021, la commission s'active afin de développer des projets relatifs à l'agenda 2030 développé par l'ONU en faveur du développement durable. Dans ce cadre, plusieurs projets ont déjà été réalisés :

Biodiversité : Des nichoirs à oiseaux vont être aménagés dans les espaces verts de la commune durant l'année 2023. Une étude sur la préservation des espaces de biodiversité de la commune va également être menée par des biologistes durant cette année. Une étude pour l'aménagement d'un étang en forêt est également en cours.

Intergénérationnel : Un projet de journée « Jeux d'antan et de maintenant » va être mis sur pied conjointement avec le conseil des seniors afin de réunir la population de manière ludique et intergénérationnelle en novembre 2023.

Coup de balai : L'opération de ramassage des déchets dans l'espace public au niveau cantonal a été initiée dans notre commune en 2022 et sera réitérée en 2023.

FriTime : Un programme d'activités extrascolaires gratuites pour les enfants et les jeunes de 6 à 18 ans a été mis sur pied pour la période 2022-2026. Chaque année scolaire, des activités diverses et variées sont et seront proposées aux enfants et aux jeunes sur inscription.

Plusieurs réflexions sont également en cours en ce qui concerne des projets relatifs à : la vaisselle réutilisable sur le territoire communal, les chemins pédestres, un marché de développement durable au niveau communal, la réfection de places de jeux communales ou encore le soutien à la biodiversité et l'encouragement des efforts dans les jardins privés.

Pour toute question ou idée, n'hésitez pas à contacter Mr. Grégoire Yerly, conseiller communal et président de la commission à l'adresse g.yerly@labrillaz.ch ou au 079/448.72.26.

Petite astuce pour contribuer au développement durable chez vous !

Pour garder des toilettes propres, rien de plus simple qu'une poudre ! Saupoudrez ce mélange à l'intérieur de la cuvette humide (donc juste après avoir tiré la chasse), laissez agir une heure ou deux. Frottez avec la brosse et tirez la chasse.

RECETTE pour des W.C. propres

Dans un pot en verre, mélangez :

- 300 grammes de bicarbonate de soude
- 150 grammes d'acide citrique
- 50 grammes de cristaux de soude

Refermez le pot après usage et conservez à l'abri de l'humidité.

Précaution d'usage

L'acide citrique est à manipuler avec précaution : protéger ses vêtements pour ne pas les tacher (durablement !). Le produit est aussi irritant pour les yeux, la peau et les muqueuses : protégez-vous les yeux et les mains durant la manipulation du produit.

Les cristaux de soude (soude en cristaux/soude cristallisée/carbonate de sodium) sont également irritants pour les yeux, la peau et les muqueuses : protégez-vous les yeux et les mains durant la manipulation du produit.

En règle générale, travaillez avec précaution. Les ingrédients et le produit final sont à tenir hors de la portée des enfants (dans une boîte identifiée et hermétique par exemple). Pensez à noter sur votre contenant la date à laquelle vous avez préparé votre potion et ce qu'elle contient (pour éviter tout incident).



Protection des faons

Il est important de protéger les faons, notamment lors de la période de coupe des foins (période mai-juin). Voici les numéros de téléphone des personnes responsables de la protection des faons du district de la Sarine :

- David Aioutz : 079/272.47.67
- Geronimo Egger : 079/107.76.69

Vous trouverez également plus d'informations sur : <https://chassefribourgeoise.ch>

Ouverture d'un ECO-Point à la déchetterie de Lovens

Afin d'améliorer les services à la population, le conseil communal va tester un ECO-Point sans surveillance à la déchetterie de Lovens. Les portes seront ouvertes le lundi (sauf les jours fériés) de 08h00 à 18h00.

Vous pourrez y déposer dans les bennes prévues à cet effet le papier/carton, le verre, le PET, les bouteilles en plastique et l'alu. Pour le papier et le carton, veuillez les mettre comme à votre habitude dans des sacs/cornets en papier et les entasser rigoureusement dans la benne prévue à cet effet.

Un employé sera présent de 17h00 à 18h00 pour les personnes nécessitant de l'aide. Le conseil communal compte sur la responsabilité de chacun afin que cet essai soit concluant. Le conseil communal fera le point fin mai et il espère vivement pérenniser cet ECO-Point.

Nouveaux horaires des déchetteries

Suite à la baisse de fréquentation de la déchetterie de Lovens ainsi que pour une plus grande flexibilité au niveau du personnel de surveillance, le conseil communal a décidé de modifier les horaires des déchetteries de la manière suivante :

Valable dès le 1er avril 2023

Déchetterie de Lentigny

<i>Samedi</i>	<i>Mercredi</i>
09h00 - 11h30 / 13h30 - 15h30	Eté (01.04 au 30.09) 16h00 - 19h00 Hiver (01.10 au 31.03) 16h00 - 18h30

Déchetterie de Lovens

<i>Lundi</i>	<i>Jeudi</i>
ECO-Point (papier, verre, PET et Alu) 08h00 - 18h00	Eté (01.04 au 30.09) 17h00 - 19h00 Hiver (01.10 au 31.03) Fermé



MEMODéchets
2023

application mobile

DISPONIBLE SUR
Google Play

Télécharger dans
l'App Store





**Action
cantonale
de ramassage
des déchets**

www.balai.ch
#coupdebalai

LA BRILLAZ

Samedi 29 avril 2023

Le coup de balai est une action cantonale de **ramassage des déchets** dans l'espace public.

Vous êtes intéressé·e·s par cette action ? Alors rendez-vous le **samedi 29 avril 2023 à 08h30 à l'ancienne école de Lovens**. L'action durera jusqu'à 11h00 et sera suivie d'un apéritif.

Merci de vous **inscrire** pour cette manifestation en mentionnant le nombre de personnes attendues à l'adresse suivante : **commune@labrillaz.ch**.

Au plaisir de vous retrouver lors de cette occasion !



TRÉSOR DES ARCHIVES COMMUNALES

Compte 1872

Compte de la Commune de Lovens Exercice de 1872		Recettes		Dépenses (suite)																																				
<i>Préparé par</i> Joseph Yerly boursier		Etat des Créances & des Dettes de la Commune		<i>Report</i> 67 80 <i>Page 2. Jean Yerly, pour intérêt les familiales</i> 4 30 Total du Chap. II 72 10																																				
Créances <i>Principales</i> <i>La Dette s'élevait au 31 Décembre 1871 à frs 4'980.-</i>		Recapitulation		Chap. III Des Capitaux. <i>(Frais)</i>																																				
Recettes Chapitre I Recettes fixes A. Intérêts des Créances	Dettes	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>Recettes</th> <th>frs</th> <th>cb</th> <th>Dépenses</th> <th>frs</th> <th>cb</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Chapitre I Recettes fixes</td> <td>1244</td> <td>83</td> <td>Chap. I. Dépenses fixes</td> <td>1056</td> <td>87</td> </tr> <tr> <td>Chap. II Recettes casuelles</td> <td>10</td> <td>—</td> <td>Chap. II. Dépenses casuelles</td> <td>132</td> <td>63</td> </tr> <tr> <td>Chap. III Capitaux</td> <td>—</td> <td>—</td> <td>Chap. III. Capitaux</td> <td>—</td> <td>—</td> </tr> <tr> <td><i>Intérêts de Cass. s'élevant à 1872</i></td> <td>228</td> <td>74</td> <td><i>Intérêts de Cass. s'élevant à 1872</i></td> <td>915</td> <td>72</td> </tr> <tr> <td>Balance</td> <td>2103</td> <td>29</td> <td>Balance</td> <td>2103</td> <td>29</td> </tr> </tbody> </table>	Recettes	frs	cb	Dépenses	frs	cb	Chapitre I Recettes fixes	1244	83	Chap. I. Dépenses fixes	1056	87	Chap. II Recettes casuelles	10	—	Chap. II. Dépenses casuelles	132	63	Chap. III Capitaux	—	—	Chap. III. Capitaux	—	—	<i>Intérêts de Cass. s'élevant à 1872</i>	228	74	<i>Intérêts de Cass. s'élevant à 1872</i>	915	72	Balance	2103	29	Balance	2103	29	Chapitre I Recettes fixes A. Intérêts des Créances	Chapitre I. Dépenses fixes Chapitre II. Dépenses casuelles Chapitre III. Capitaux Intérêts de Cass. s'élevant à 1872
Recettes	frs	cb	Dépenses	frs	cb																																			
Chapitre I Recettes fixes	1244	83	Chap. I. Dépenses fixes	1056	87																																			
Chap. II Recettes casuelles	10	—	Chap. II. Dépenses casuelles	132	63																																			
Chap. III Capitaux	—	—	Chap. III. Capitaux	—	—																																			
<i>Intérêts de Cass. s'élevant à 1872</i>	228	74	<i>Intérêts de Cass. s'élevant à 1872</i>	915	72																																			
Balance	2103	29	Balance	2103	29																																			
<i>Le Conseil communal de Lovens après avoir examiné le présent Compte, comprenant l'état de l'exercice 1872 et l'avoir comparé avec ceux précédents, a approuvé tout ce qui est contenu dans le résultat suivant, Recettes 2103 29 Dépenses 1189 52 Le surplus s'élevait sur frs 915 72</i>		<i>Le Conseil communal de Lovens après avoir examiné le présent Compte, comprenant l'état de l'exercice 1872 et l'avoir comparé avec ceux précédents, a approuvé tout ce qui est contenu dans le résultat suivant, Recettes 2103 29 Dépenses 1189 52 Le surplus s'élevait sur frs 915 72</i>		<i>Le Conseil communal de Lovens après avoir examiné le présent Compte, comprenant l'état de l'exercice 1872 et l'avoir comparé avec ceux précédents, a approuvé tout ce qui est contenu dans le résultat suivant, Recettes 2103 29 Dépenses 1189 52 Le surplus s'élevait sur frs 915 72</i>																																				

Nos archives communales recèlent vraiment de merveilleux trésors. Voici une copie originale des comptes de l'ancienne commune de Lovens de 1872, d'une qualité de conservation remarquable après plus de 150 ans. Pour les personnes intéressées une copie de la totalité du document est disponible sur internet en annexe de ce document, ou sur demande au secrétariat communal.

M. Joseph Yerly, boursier, annonce des dettes au 31 décembre 1871 de CHF 4'980.-. Les recettes principales sont la vente de bois, la mise du grain, ainsi que la mieux-value des Esserts. Selon des recherches effectuées par M. Félicien Morel, originaire de notre commune et ancien conseiller d'Etat, la mieux-value des Esserts est le gain procuré par les terrains défrichés qui sont devenus propriété des communes.

Du côté des dépenses, la commune doit payer la dime de la Buchille, des intérêts à Me Paul Aeby, avocat à Fribourg, ainsi que les différents salaires : CHF 180.- pour le régent (à raison de CHF 45.- par trimestre) CHF 29.- au syndic, CHF 15.- aux membres du conseil communal, CHF 20.- au secrétaire, CHF 12.- au boursier, et CHF 15.- à la maîtresse d'ouvrage. Signé par le syndic M. Rossier et le secrétaire M. Jacques Rossier, ces comptes ont été approuvés le 16 juin 1873 par la commission examinatrice (MM. Antoine Moullet et François Offeman) et l'assemblée sous réserve « D'erreur ou D'omission » comme le précise la formule usuelle de l'époque.

M. Ch. Gottrau, lieutenant du préfet de la Sarine, les approuve le 28 juin 1873 « avec l'observations que si ce registre n'est pas paginé en entier et à l'encre l'année prochaine il sera irrévocablement refusé ».

Louvain, le 16 Juin 1893.

Le Syndic,
M. J. Rossier
Le Secrétaire
Jacques Profsier

La Commission établie conformément à l'art. 60 de la loi du 10 Mars 1831 ayant examiné le présent Compte, l'approuve et le déclare just dans tout son contenu, sans erreur ou omission.

Louvain le 16 Juin 1893

La Commission,
Antoine Moutlet
François Offeman

Le Boursier, Joseph Yerly

L'assemblée générale de la Commune de Louvain, après la lecture du présent Compte et d'après le rapport de la Commission examinatrice l'approuve sans les réserves ordinaires d'erreur ou d'omission enregistrement la ratification par M. le Préfet. Louvain le 16 Juin 1893

Le Syndic
M. J. Rossier
Le Secrétaire
Jacques Profsier

Qui est approuvé avec l'observation que si ce registre n'est pas paginé en entier et à l'encore l'année prochaine il sera irrévocablement refusé

Quibourg le 28 Juin 1893

Le Vicé D. Prefet,
Ch. Gottrae

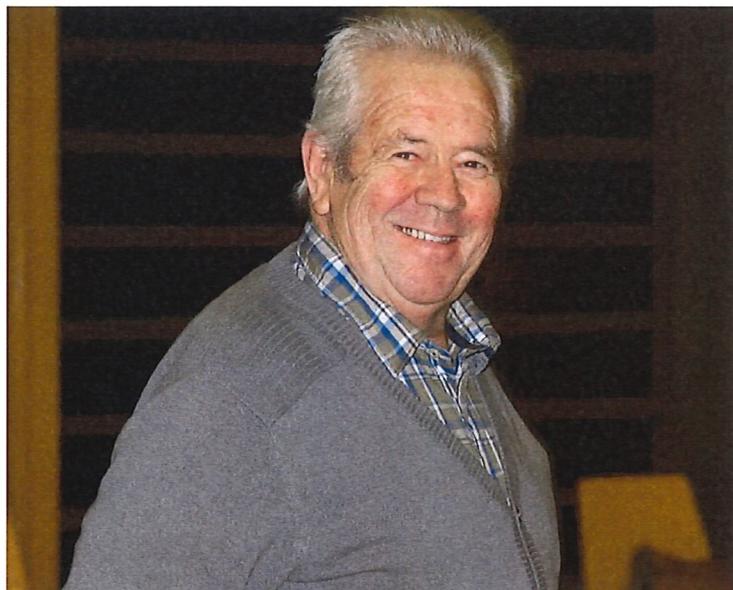


PERSONNALITÉ DE LA COMMUNE

Louis Codourey (1936 – 2013)

Il y a tout juste 10 ans que Louis Codourey nous a quitté. Mais son souvenir restera à jamais gravé dans nos mémoires.

Louis est né le 2 janvier 1936 dans une famille de paysans à Lovens. Il est le fils de Léonard Codourey



et Thérèse Grossrieder qui auront 13 enfants. Comme tout enfant à cette époque, Louis est très tôt amené à donner un coup de main à la ferme, ce qui lui forge son esprit travailleur. Il fait ses écoles à Onnens chez le régent Barras, puis vers l'âge de 15 ans, il est inscrit à l'internat du collège Saint-Michel à Fribourg pour y faire des études. Cependant, à l'âge de 18 ans, le décès prématuré de sa maman bouleverse ses projets et il revient prêter main forte à la ferme familiale.

Louis s'investit dans de nombreuses activités communautaires. Il joue

quelque temps dans le club de football d'Onnens. Il est de petite taille et n'a pas beaucoup d'expérience, mais joue avec passion. Il racontait souvent cette histoire : lors d'un match important il avait été titularisé centre-avant. Lors d'une action offensive, sans trop savoir comment, il reçoit le ballon sur la tête et BUT ! Le reste du match, il ne touche plus le ballon. Les adversaires n'arrêtaient pas de dire « surveillez le petit, surveillez le petit ! ».

En 1953, à l'initiative de l'Abbé Anselme Fragnière, avec quelques copains du village et son frère Fernand, il fonde la Fanfare Paroissiale d'Onnens. C'est sa fierté et il y restera toute sa vie très attaché. Il en prend la présidence en 1964, une fonction qu'il exercera jusqu'en 1975. Pendant cette période, il organise de nombreuses kermesses et autres manifestations. Il est nommé membre d'honneur de la Société Cantonale des Musiques Fribourgeoises pour 50 ans de musique en 2003.

Louis est incorporé à l'école de recrues en 1956 comme motocycliste. Malheureusement, il est victime d'un grave accident de la circulation avec multiples fractures du bassin qui l'immobilise pendant plus de 18 mois au CHUV à Lausanne. Il en gardera toute sa vie un souvenir avec sa démarche boitillante et des douleurs chroniques lors des changements de la météo. Il est d'ailleurs connu pour être le baromètre du village, ce qui est très apprécié des paysans à l'heure de savoir s'il fallait faucher les foins... alimentant de nombreuses discussions à la laiterie.

Louis se marie avec sa voisine Colette Rossier en 1962. De cette union naîtront 4 enfants : Alain en 1962, Yvan en 1964, José en 1966 et enfin Denis en 1975. Louis aura également 10 petits enfants qu'il aime particulièrement taquiner et auxquels il adore raconter des histoires.

En mars 1962 il est élu au conseil communal de Lovens, un poste qu'il occupera pendant 4 législatures jusqu'en 1978. Il sera en charge du dicastère des routes, puis des forêts. Après quelques années de repos, il est réélu pour un 5^{ème} mandat en 1986. Cette fois, comme senior du conseil, il ne lui est pas vraiment laissé le choix et il en prend la syndicature.

A côté de toutes ses activités et le travail à la ferme, Louis exerce de nombreux autres mandats, notamment comme inspecteur du bétail, agent AVS, membre puis président de la Caisse Raiffeisen d'Onnens. Toujours en quête de savoirs, et aimant les traditions, il apprend le patois fribourgeois à l'Université Populaire et aime aller à des rencontres de patoisants. Il fera également partie de Sport Handicap Fribourg dans l'équipe de natation, ce qui faisait un grand bien à sa hanche douloureuse.

A l'aube de 2012, Louis apprend qu'il souffre d'une tumeur au cerveau. Il profitera encore des bons moments avec sa famille lors de fêtes au Bouèton ou ailleurs et avec ses amis avant de s'en aller le 3 février 2013 à l'âge de 77 ans.

Louis aimait la vie, mais surtout il aimait partager. Il n'a jamais compté son temps pour rendre service aux autres et aura ainsi laissé son empreinte à tout jamais dans notre commune.



Classe de l'école d'Onnens en 1950 avec le régent Jean Barras. Louis est assis à gauche en dessous de la lampe. Un des plus petits de la classe malgré ses 14 ans, avec la cravate et un très large sourire...

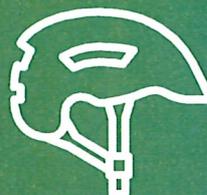
Code VTT

Règles de bonne conduite



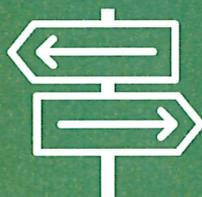
Faites preuve de respect

Saluez et remerciez les autres personnes.
Cédez le passage aux piétons.



Protégez-vous

Portez un casque, des lunettes, des gants
ainsi que d'autres équipements
de protection.
Assurez un entretien régulier de votre vélo.



Restez sur les sentiers

Respectez les fermetures de sentiers
et les interdictions de circulation.
Ne prenez pas de raccourcis.



Respectez l'environnement

Faites attention à la faune et à la flore.
Refermez les passages de clôture.



Ne laissez aucune trace

Évitez les dérapages.
Ne jetez pas vos déchets dans
la nature.



Acceptez vos limites

Faites preuve de concentration et
d'anticipation sur les sentiers.
Adaptez votre vitesse à la
situation et à vos capacités.



IPSO (Insertion Professionnelle de Sarine-Ouest) est un programme destiné aux personnes des communes de Sarine-Ouest bénéficiant de l'aide sociale.



Opérationnel depuis le 1er avril 2021, **IPSO** a été sollicité par bon nombre d'entreprises et habitants des communes de Sarine-Ouest. A ce jour, ce sont près d'une **centaine d'interventions** diverses qui ont été assurées par notre service et nous vous en remercions.

Remplacements, renforts d'équipes, travaux extérieurs et intérieurs, nous sommes plus que jamais opérationnels et très bien équipés pour répondre à tous vos besoins. Nous sommes à vos côtés pour faciliter votre quotidien et notamment pour les entretiens extérieurs durant le printemps et l'été (désherbage, petits travaux de peinture, aide à l'aménagement de votre jardin, tonte, réparations de portails ou treillis, nettoyages de propriétés, etc.).



Une visite à domicile suivi d'un devis vous seront proposés et ceci sans engagement. Nous sommes également à même de répondre à vos demandes les plus urgentes...



Vous trouverez les informations relatives à notre service ainsi qu'une liste non exhaustive de travaux et services en suivant ce lien : <https://www.arcos-sarine.ch>

Le tarif appliqué pour les habitants des communes membres d'ARCOS est de 30.-/heure.

Contact :

David Robert, responsable IPSO
Route de Rosé 49, 1754 Rosé
079 244 61 13 – ipso@arcos-sarine.ch



34^e Fête du Giron des Musiques de la Sarine

LA BRILLAZ DE A

17-21 MAI 2023

Oesch's die Dritten Souper-concert

17 mai 2023 | 18:15

Tarif unique CHF 75.-



ABBA FEVER

Le meilleur de ABBA
et du DISCO

19 mai 2023 | 21:00

Tarif unique CHF 55.-



Billetterie
et infos

labrillaz2023.ch



Meubles Kolly

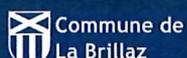
CLINIQUE GÉNÉRALE



Fr-app



laiterie-fromagerie
d'arconciel



PAUL BIELMANN & FILS S.A.
INSTALLATIONS SANITAIRES ADDUCTIONS D'EAU



Chères habitantes, Chers habitants,
Soyez les bienvenus !

C'est avec plaisir et une grande émotion que nous vous invitons à la 34^e Fête du Giron des Musiques de la Sarine qui se déroulera du 17 au 21 mai 2023 à La Brillaz. Comme le veut la tradition du Giron, les musiciennes et musiciens se produiront le samedi lors des concours à la salle polyvalente à Lentigny, marcheront au pas au concours de marche le dimanche matin et défilent en parade le dimanche après-midi lors du traditionnelle Cortège.

Mais la fête ne s'arrête pas là ! Nous danserons au rythme de ABBA Fever et nous laisserons charmer par Oesch's die Dritten. Cette fête sera également l'occasion de découvrir des groupes locaux, de danser, de se restaurer, de découvrir des stands au marché villageois, enfin, de partager des moments conviviaux entre collègues et amis au Carnotzet ou pour les petits au bar à sirop. Ce sera également l'occasion de faire connaissance avec les nouveaux habitants de notre commune.

Rien ne sera laissé au hasard pour que chacun trouve son bonheur. Nous avons tout mis en œuvre pour que cette fête soit un moment inoubliable, alliant la tradition du Giron et une touche d'innovation. Nous vous souhaitons de vivre pleinement cette 34^e édition de la Fête du Giron des Musiques de la Sarine et de passer un excellent moment à La Brillaz !

Au plaisir de vous accueillir,
Le comité d'organisation de la 34^e Fête du Giron des Musiques de la Sarine
« La Brillaz de A à Z »

PROGRAMME DE LA FÊTE

MER **Souper concert avec les fantastiques Oesch's die Dritten**
17 MAI Fin de soirée avec Anina Buchs

JEU **Journée anniversaire, 70^e de L'Harmonie de La Brillaz**
18 MAI Arrivée en marche du Contingent des Grenadiers fribourgeois
Messe à la cantine, marché villageois
Chœurs mixtes St-André d'Onnens et Ste Cécile de Lentigny, Chœur d'enfants
« Les Tournesols », Ensemble Musical des Jeunes, Fanfare des Vétérans, groupes folkloriques et bal
En soirée, GRAND LOTO

VEN **Super concert ABBA Fever et le meilleur du Disco**
19 MAI Animations à la tonnelle et au carnotzet

SAM **Prestations des sociétés de musique à la salle polyvalente à Lentigny**
20 MAI L-Dance et Cirque-en-ciel en matinée à la cantine
Prestations des sociétés de musique sur scène à la cantine
Concert de gala de La Concordia de Fribourg (entrée gratuite)
Bal avec Le Trio d'As

DIM **Concours de marche**
21 MAI **et cortège**

Tous à Onnens pour les 5 jours de fête!
Tonnelle avec animation musicale
Bar et Carnotzet avec soirées à thème
Restauration à la cantine et snack

Ecole de
MUSIQUE



L'HARMONIE
de La Brillaz



TU AIMES LA MUSIQUE
ET TU AS ENVIE DE
DÉCOUVRIR UN
INSTRUMENT ?



L'Ensemble Musical des Jeunes (EMJ) te donne...



**RENDEZ-VOUS LE MARDI
9 MAI À 18H30 À L'AIGLE
NOIR À NEYRUZ.**



TU VEUX DIRECTEMENT
COMMENCER
L'APPRENTISSAGE D'UN
INSTRUMENT ?



**PLUS DE RENSEIGNEMENTS SUR WWW.HARMONIELABRILLAZ.CH
OU AUPRÈS DE FLORIANE PELLATON, RESPONSABLE DE L'ÉCOLE
DE MUSIQUE DE LA BRILLAZ**

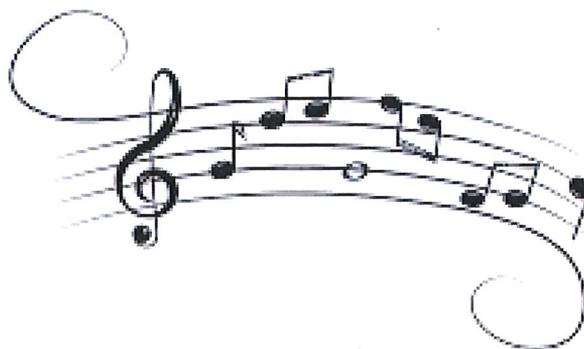
079 625 50 89, FORMATION@ONNENS.NET



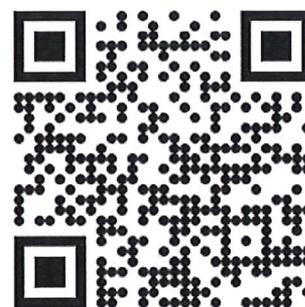
Chanter c'est respirer...

Rejoignez le Chœur St-André
chaque mardi à 20h00 !

Renseignements auprès
de la Présidente Marie-Noëlle Miauton
079 293 80 51



*Le foot, c'est pas que pour les grands!
Toi aussi, sois une star du ballon rond!*



**Tu es né entre 2013 et 2018?
Tu as envie de jouer au foot?**

Alors rejoins-nous à l'école de football du FC Sarine-Ouest

Information et inscription auprès de Benoît Hermann
(077 433 18 40), par mail (bentche@vtxmail.ch) ou en scannant le
code QR ci-dessus.



Le FC Sarine-Ouest encourage également depuis de nombreuses années la relève du football féminin.

Votre enfant est intéressée à intégrer une équipe féminine ?

Veuillez contacter :

Florence Delley 079 273 21 06
florence.delley@bluewin.ch

Journées foot du



**Ce printemps,
la première équipe
du FC Sarine-Ouest
joue dans notre
commune !**



**Venez soutenir nos équipes actives et juniors et
passer un bon moment lors de nos journées foot.**

RESTAURATION AU SNACK

Samedi 29 avril

16h FCSO juniors B1 vs Glâne-Sud/Rue

18h FCSO I vs FC Domdidier

20h FCSO juniors A prom vs FC Villars

Au snack



Soirée Kebab

Samedi 13 mai

16h FCSO juniors C1 vs FC La Sionge

18h FCSO I vs FC La Combert I

20h FCSO III vs FC La Combert III



**Un Spritz offert à
chaque supportrice**

Au snack



Soirée Pizza

Samedi 27 mai

16h FCSO juniors C2 vs Team La Sonnaz

18h FCSO I vs FC Haute-Gruyère

20h FCSO II vs FC Billens

Au snack



Soirée Burger

Stade des Papillons - Lentigny

**TOI AUSSI FAIT BOUGER
LES CHOSES !**



Onnens

ENGAGE-TOI AU COMITÉ DU FC LA BRILLAZ !

Pour la saison 2023-2024



Plus d'information

Au 079/366.69.59

Ou par mail

fc.labrillaz@gmail.com



A I V L B

3 villages au cœur de la nature

Association, sans but lucratif, constituée au sens des articles 60 et suivants du Code civil suisse, pour la défense des intérêts des Villages de La Brillaz .

L'association a pour but :

- a) de développer sur son territoire la qualité de la vie ;
- b) d'étudier les problèmes d'urbanisme au sens large;
- b) d'être le porte-parole auprès des autorités publiques ou de tout autre organisme de nature privée ou publique ;
- c) d'organiser toute manifestation en rapport avec les buts de l'association;

info@labrillaz-aivlb.ch

Rejoignez-nous
www.labrillaz-aivlb.ch



Fenêtres de l'Avent 2022

Chers villageois, chers amis,

En 2022, les fenêtres de l'Avent réalisées dans notre commune, ont connu un grand succès et nous avons partagé des instants chaleureux.

Un grand MERCI aux hôtes pour leur accueil, leur enthousiasme et leurs magnifiques réalisations.

Afin d'effectuer le versement du don, nous avons pris contact avec l'ASFAM qui nous a aimablement répondu qu'elle ne prend pas de don étant donné que l'association est une société anonyme.

De ce fait, nous avons trouvé une autre association de proches aidants à Fribourg, à laquelle, grâce à votre générosité un don de CHF 1'410.85 a été effectué.

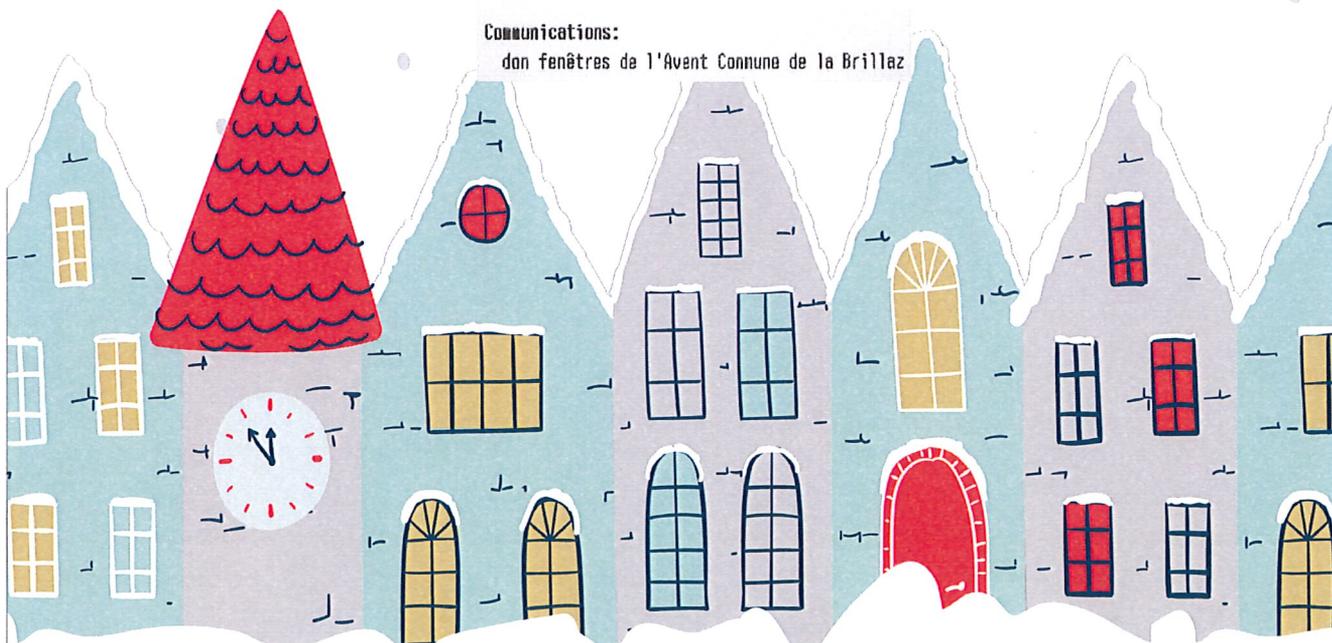
La mission de « Proches aidants Fribourg (PA-F) » est de reconnaître et promouvoir le rôle des proches aidants dans le canton.

Récapitulé

Devise et montant:
1'410.85 CHF

Compte / Payable à:
CH65 0900 0000 8975 7596 3
PA-F: Proches Aidants Fribourg
CH-1717 St. Ursen

Communications:
don fenêtres de l'Avent Commune de la Brillaz



SERVICES & ENTRAIDES

Services d'une baby-sitter !

Codourey Alexia, Lovens	Certificat Croix-Rouge	026 470 22 26	079 560 12 59
Codourey Emma, Lovens	Certificat Croix-Rouge		079 342 60 99
Favre Pauline, Onnens	Certificat Croix-Rouge	026 470 26 97	079 351 47 09
Favre Mélissa, Onnens	Certificat Croix-Rouge	026 470 26 97	079 371 91 23
Fridez Noélie, Lovens	Certificat Croix-Rouge		077 513 33 37
Gianferrari Elisa, Lovens	Certificat Croix-Rouge		079 486 24 71
Hirt Daphnée	Certificat Croix-Rouge		079 361 94 27
Hirt Eléonore, Onnens	Certificat Croix-Rouge	026 470 25 51	079 569 71 80
Jobin Estelle, Lentigny	Certificat Croix-Rouge		077 433 01 17
Kannengieser Léna, Lovens	Certificat Croix-Rouge		079 302 63 11
Moser Nolwenn, Lovens	Certificat Croix-Rouge	026 470 03 30	079 324 59 94
Rime Mathilde, Onnens	Certificat Croix-Rouge	026 401 44 72	076 720 72 91
Roulin Alicia, Lentigny	Certificat Croix-Rouge		079 775 28 56
Roulin Erine, Lentigny	Certificat Croix-Rouge		079 135 42 41
Scherly Léa, Onnens	Certificat Croix-Rouge	026 470 15 05	079 466 76 97
Strahm Chloé	Certificat Croix-Rouge		077 527 55 32
Thierrin Célia, Onnens	Certificat Croix-Rouge		077 538 98 94
Wohlhauser Charlize, Lentigny	Certificat Croix-Rouge		079 747 93 50

Services à domicile

Mme Isabel Da Silva Carreira-Stegmann se tient à votre disposition pour vous tenir compagnie ou vous aider dans la préparation des repas et les tâches ménagères au 026/477.06.91.

Infirmière à domicile

Natacha Spicher Delley, infirmière clinicienne indépendante, intervient à votre domicile pour des soins de cicatrices, plaies et stomies, contrôle de santé, injections, etc.

Ces soins sont pris en charge par l'assurance de base.

Lun-Mer-Ven de 8h à 18h : 078 403 62 72 / www.adn-soins.ch

Sage-femme

Catherine Rossier / 079 125 01 96 / cat.rossier@outlook.com

Chemin de la Forge 3 – 1756 Onnens

Visites à domicile : Suivi Maman et Bébé après la naissance – Surveillance de grossesse à risque

Cabinet : Séances de préparation à la naissance – Cours de massages bébé (IAIM)

Sage-femme

Martine Marro-Mettraux / 079 287 20 76

Soins aux Mamans et aux Bébés

Suivi avant la naissance



district de la Sarine
enfants de 0 à 12 ans

famiya
service de garde d'enfants

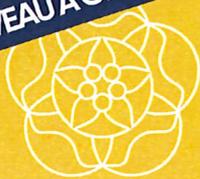


**devenez accueillant.e
en milieu familial !**

descriptif détaillé et postulation :
www.famiya.ch/emplois



NOUVEAU À ONNENS



LITSÉE
CABINET DE SANTÉ

**ACCOMPAGNEMENT
POUR UNE SANTÉ AU NATUREL**



· massage
· conseils nutrition
· aroma & phytothérapie
· ateliers thématiques
· cercles de femmes
· jeûne en groupe



Elisabeth Herrmann
078 835 54 37
info@litsee-sante.ch
@ CabinetSanteLitsee

Route de l'École 14
1756 Onnens
réservation en ligne:
linktree/cabinetsantelitsee



**IMPLENIA SUISSE SA
À FRIBOURG**

GÉNIE CIVIL
T +41 58 474 37 37

BÂTIMENT - GROS ŒUVRE
T +41 58 474 37 33

BUILDINGS - ENTREPRISE GÉNÉRALE
T +41 58 474 07 07

IMPLENIA.COM



Association
Régionale
de la Sarine

L'app iSarine

**Plus besoin de rechercher l'information,
laissez-la venir à vous.**

- La déchetterie est fermée ?
- Un nouvel emploi à la commune ?
- Un problème avec le réseau d'eau ?
- Des risques d'inondation ?
- La route est détournée ?

**Recevez toutes les dernières
informations communales
grâce à iSarine !**



**Téléchargez dès
maintenant iSarine !**

App Store



Google Play



Jobby



Participer à la vie culturelle, sportive et de loisir malgré un petit budget.

Vous voulez profiter de la vie culturelle à petit prix ? La CarteCulture de Caritas Fribourg est faite pour vous !

Qu'est-ce que la CarteCulture ?

Cette carte permet aux personnes à petit budget de profiter de rabais d'au moins 30% sur des activités telles que le cinéma, la piscine, les musées, le théâtre, les concerts, les abonnements de journaux, etc.

Qui peut bénéficier de la CarteCulture ?

Vous pouvez obtenir la CarteCulture si vous bénéficiez d'une réduction des primes d'assurance maladie, des prestations complémentaires de l'AVS / l'AI, de l'aide sociale, d'une bourse d'études ou si vous avez une saisie de salaire de 9 mois ou plus.

Quelles sont les offres de la CarteCulture ?

La liste des partenaires et des offres sont référencés sur le site www.carteculture.ch/fribourg-et-region.

Bénéficiez par exemple de :

- 50% de réduction à Equilibre-Nuithonie de Fribourg ;
- 35% de réduction pour l'Estivale Open Air d'Etavayer ;
- 50% sur les spectacles du cirque Knie ;
- 30% de réduction sur les abonnements à La Lanterne Magique ;
- la gratuité des entrées à plusieurs musées du canton ;
- 30% sur les entrées au Papiliorama de Chiètres ;
- 40% sur les entrées au théâtre La Malice de Bulle ;
- l'accès aux Epicerie Caritas, etc.

Comment fonctionne la CarteCulture ?

Pour bénéficier des réductions, vous devez présenter votre carte à la caisse des partenaires de la CarteCulture lors de l'achat de votre bien ou service.



Combien coûte la CarteCulture ?

La CarteCulture est gratuite et valable une année. Vous pouvez l'utiliser dans le canton de Fribourg ainsi que dans le reste de la Suisse. Pour toute information complémentaire, contactez Caritas Fribourg au 026 321 18 54.



Formulaire à remplir :



QU'EST-CE QUE LA CarteCulture ?

La CarteCulture permet aux personnes avec des petits budgets de profiter de rabais entre 30% et 70% sur les offres culturelles, sportives ou de formation, telles que cinémas, piscines, théâtres, cours de langue, concerts, abonnements de journaux, etc.

La CarteCulture est gratuite.

OUI, JE COMMANDE LA CARTECULTURE

Offre valable pour les communes ayant adhéré à la CarteCulture.

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Date de naissance _____

Téléphone _____

E-mail _____

Je souhaite recevoir la newsletter par courriel

Documents à joindre:

1. Photo-passeport (veuillez inscrire votre nom et prénom au verso de la photo)
2. Décision d'octroi d'une réduction de primes d'assurance maladie ou décision d'octroi d'une bourse ou dernier avis de taxation et attestation de baisse de revenu ou attestation de baisse de salaire.

Date: _____ Signature: _____

Veuillez envoyer le formulaire à l'adresse suivante: Caritas Fribourg / CarteCulture
Rue de Morat 8 – 1700 Fribourg

Inscription en ligne et information: www.carteculture.ch/fribourg
026 321 18 54 ou info@caritas-fr.ch







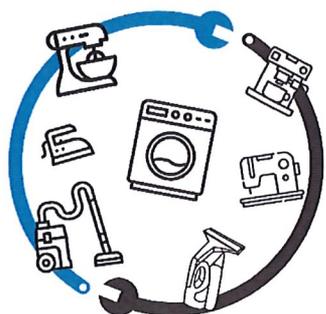


SELF-REPAIR
L A M B I E L

Rien ne se jette, tout se récupère

ATELIER DE REPARATION - *DU PETIT ET DU GROS*
ELECTROMENAGER

Place de la Gare 2 - 1744 Chénens
079 784 42 20 - www.self-repair-lambiel.ch



REPARATION - VENTE - LOCATION - PIÈCES DÉTACHÉES



Menuiserie Baeriswyl Sàrl
1745 Lentigny

Menuiserie intérieure, dressing
Fenêtres, volets alu, Vélux

079 371 90 75

E ntreprise de T ravaux I mmobiliers

ETI RoCHAT T.

Création et

Entretien de jardin

Terrassement

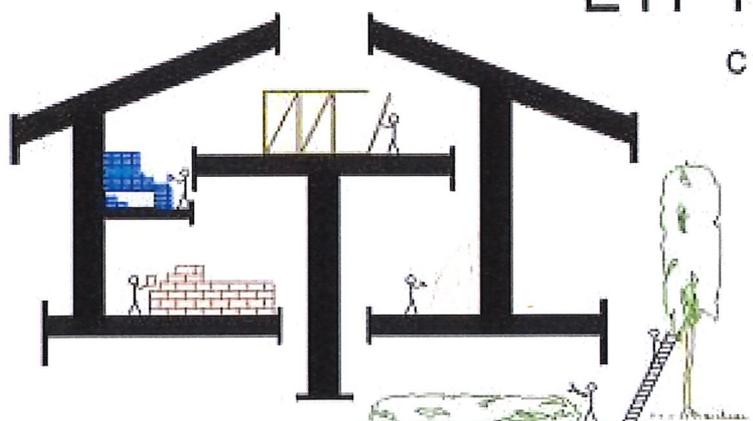
Maçonnerie

Menuiserie

Rénovation

Carrelage

Crépi



Pour tous vos travaux

Thierry RoCHAT
Rte d'Onnens 18
1745 Lentigny
079/372.45.65

d'aménagement et d'entretien
extérieur et intérieur

E-mail: thierry.rochat@bluewin.ch

Bibliothèque régionale d'Avry

Horaires

Mardi 15h-18h
 Mercredi 15h-19h30
 Jeudi 15h-18h
 Vendredi 15h-18h
 Samedi 9h-12h

8 documents
 pour un prêt
 de 1 mois

Prix

Jusqu'à 16 ans :
 gratuit
 Apprentis/étudiants :
 15.-
 Adultes :
 30.-

plus de
 23'000
 documents

Romans
 Large
 vision

Animations

gratuites

Né pour lire
 Heures du conte
 Ateliers philo
 ExplorActifs

...

Plus d'infos sur
bra.avry.ch



Bibliothèque régionale d'Avry
 CO Sarine-Ouest
 Route de Matran 24
 1754 Avry-sur-Matran
 biblioavry@bluewin.ch
 026 470 21 42

Infos et nouveau



Nouveau catalogue

Formation à l'utilisation du nouveau catalogue et foire aux questions le

vendredi 5 mai
de 16h30 à 18h

Nouveau site web

Avec de nouvelles fonctionnalités :

- Guide pratique de la bibliothèque
- Pré-inscription en ligne
- Calendrier des événements
- Inscription aux animations
- Coin des profs

Horaires été 2023

du 10 au 23 juillet

Samedi 9h-12h

Mercredi 15h-19h30

Fermeture estivale

du 24 juillet au 15 août

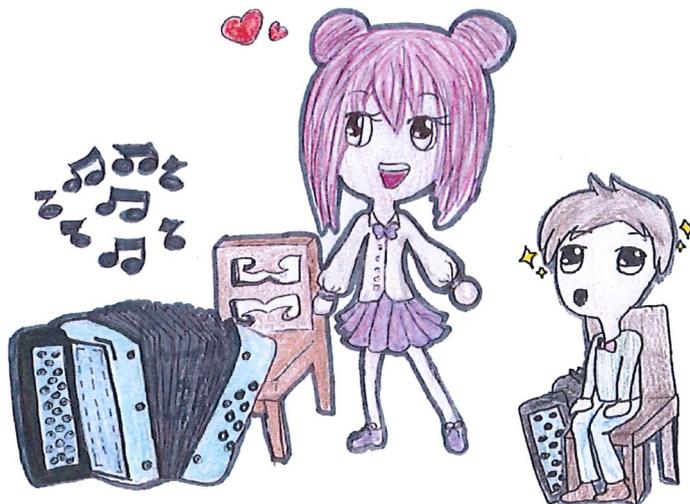
dès le 16 août

reprise de l'horaire habituel

Suivez-nous sur



Cours d'accordéon Avry-sur-Matran



Enfants dès 6 ans et adultes

Tous styles, tous niveaux

Possibilité de jouer en groupe : déjà musiciens bienvenus

Marianne Thierrin
079 512 68 49
marianne@garagederose.ch





ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Le grand retour du bois

matière noble, locale et durable

Notre empreinte écologique est toujours plus marquée, il est temps de revenir aux fondamentaux et de redonner sa place au bois dans notre quotidien en phase de décarbonisation.

Par sa texture chaleureuse, sa création d'ambiance incomparable, le bois nous reconnecte avec notre environnement naturel. Ce matériau indigène qui pousse chaque jour sous nos fenêtres est encore largement sous-exploité. L'accroissement annuel des forêts fribourgeoises dépasse le demi-million de m³. Nous en exploitons chaque année environ 260'000 m³. En soustrayant les forêts improductives situées dans des secteurs inaccessibles ou escarpés, un peu moins de 100'000 m³ sont annuellement encore disponibles.

La mise en œuvre du bois amène une véritable plus-value régionale. Elle fournit du travail aux équipes forestières, puis à nos scieurs et pour terminer à de nombreux artisans menuisiers, ébénistes et j'en passe. Cette matière première transformée in situ est une véritable mine d'or locale. Cette constatation est encore plus flagrante lorsqu'on analyse les chiffres pour la production de bois-énergie. Le tableau ci-dessous résume bien le bilan financier pour une région. La valeur ajoutée est énorme. Tous ces flux financiers engendrent des places de travail locales, nourrissent des familles mais aussi génèrent des impôts pour nos institutions publiques. Ces dernières années et avec ce réflexe d'économie de proximité, plusieurs bâtiments notamment des écoles ont été construits ou sont en cours de construction en bois local dans le canton. Effort remarquable à pérenniser !

Capital investi et création de valeur



	Bois	Mazout	Gaz
Total	100.-	100.-	100.-
Région	50.-	16.-	14.-
Suisse	45.-	25.-	12.-
Etranger	5.-	59.-	74.-

Source : Energie-bois Suisse

Les énergies fossiles provoquent des dommages écologiques démesurés que ce soit par l'extraction, le raffinage ou encore le transport, à l'inverse le matériau bois est sobre et écologique. Il est malheureusement évident qu'en exploitant la totalité du potentiel bois encore disponible en Suisse, sous forme de matériau ou d'énergie, il ne pourra subvenir à l'ensemble de nos besoins.

Cependant, il est de notre devoir de tout mettre en œuvre afin d'exploiter l'entier de ce potentiel qui sommeille dans nos forêts. C'est une contribution de plus dans l'optique de réduire notre empreinte écologique en valorisant un matériau naturel au bilan carbone neutre.



Ecole de Marly en construction avec du bois local

De la forêt jusqu'au produit fini, l'ensemble des sous-produits est utilisé. Les billes de mauvaise qualité et une partie des branchages sont transformées en copeaux de bois pour alimenter les chauffages à distance. La sciure issue de la fabrication de poutres ou planches est utilisée à la production de pellets pour les chauffages. L'écorce des troncs livrés en scierie alimentent les fours de séchage des produits du sciage et des chauffages à distance.

Il faut toutefois être raisonnable et ne pas tomber dans l'autre extrême en voulant absolument exploiter jusqu'à la dernière brindille. Cette pratique encore courante jusqu'au milieu du 20^{ème} siècle lorsqu'on se chauffait principalement avec des poêles domestiques n'est plus d'actualité. Une proportion d'arbres secs sur pied et de bois mort en forêt est indispensable au bon fonctionnement de notre écosystème. Cela permet de favoriser notamment une quantité d'insectes et de champignons gages d'une grande biodiversité et résilience du milieu. Contrairement à certaines croyances, ces bois en état de décomposition ne propagent aucune maladie.

Le clic utile

<https://www.holz-bois-legno.ch/fr>

Hauterive, février 2023

Frédéric Schneider
Ing. forestier du 1^{er} arrondissement
Service des forêts et de la nature

CALENDRIER DES CONSULTATIONS 2023
PUERICULTURE ET CONSULTATIONS PARENTS-ENFANTS
District de Sarine-Campagne

Toutes les consultations ont lieu sur rendez-vous, tél. no. 026/347.38.83

Lieu	Adresse	Dates et fréquence		
Autigny	Halle polyvalente Rte de Chénens 12 salle annexe	Le 3^{ème} mercredi du mois, l'après-midi		
		18 janvier	15 février	15 mars
		19 avril	17 mai	21 juin
		19 juillet	16 août	20 septembre
		18 octobre	15 novembre	20 décembre
Avry	Centre de puériculture Avry-Bourg 2 rez-de-chaussée	A la demande, matin et après-midi		
Belfaux	Bâtiment de la paroisse Rte de l'Eglise 1 rez-de-chaussée	Le 3^{ème} jeudi du mois, l'après-midi		
		19 janvier	16 février	16 mars
		20 avril	25 mai (4 ^{ème})	15 juin
		20 juillet	17 août	21 septembre
		19 octobre	16 novembre	21 décembre
Farvagny	Bâtiment de la paroisse Impasse du Château 3 rez-de-chaussée	Le 1^{er} lundi du mois, le matin		
		9 janvier (2 ^{ème})	6 février	6 mars
		3 avril	8 mai (2 ^{ème})	5 juin
		3 juillet	7 août	4 septembre
		2 octobre	6 novembre	4 décembre
Grolley	Cure Place de l'Eglise 2 rez-de-chaussée	Le 1^{er} mercredi du mois, le matin		
		11 janvier (2 ^{ème})	1 ^{er} février	1 ^{er} mars
		5 avril	3 mai	7 juin
		5 juillet	2 août	6 septembre
		4 octobre	8 novembre (2 ^{ème})	6 décembre
Le Mouret	Rte d'Oberried 6 Salle de logopédie Sous la Halle de gym	Le 4^{ème} lundi du mois, l'après-midi		
		23 janvier	27 février	27 mars
		24 avril	22 mai	26 juin
		24 juillet	28 août	25 septembre
		30 octobre (5 ^{ème})	27 novembre	18 décembre (3 ^{ème})
Rossens	Rte du Jordil 10 Salle au-dessus de l'ancienne poste	Le 2^{ème} mardi du mois, le matin		
		10 janvier	14 février	14 mars
		11 avril	9 mai	13 juin
		---	8 août	12 septembre
		10 octobre	14 novembre	12 décembre

**Centre de puériculture
de Sarine-Campagne**

Avry-Bourg 2
1754 Avry
rez-de-chaussée



Plus d'informations ?

Tél. 026/347.38.83

à Autigny

Aux 4 Eléments AquaSoins

proposent

Aquabike Aquagym
Circuit (avec tapis de course, jump)
 (Cours ou en individuel)

Cours Bébé nageurs

Chambres d'hôtes



Pour vos fêtes de famille, la visite de vos amis,
 nous vous offrons un hébergement de proximité

Lucien & Dominique Haller Sobritz
 Tél. 079.308.27.29 - 026.477.07.26
www.aux-4-elements.ch accueil@aux-4-elements.ch



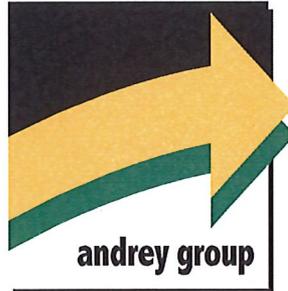
NUMÉRISEZ VOS SOUVENIRS

VHS
 Super8
 8mm
 Cassettes audio
 Vinyles
 Diapositives



 Association
 St-Camille

Route de la Gérine 27 • 1723 Marly 1
 Route des Préalpes 18 • 1752 Villars-sur-Glâne
www.st-camille.ch/boutique • 026 435 23 00



Andrey group, votre fidèle partenaire dans le canton de Fribourg pour des transports en tout genre.

Une équipe dynamique de plus de 150 collaborateurs qui est disponible pour répondre à vos diverses demandes.

Notre offre est très variée, service de bennes, transport de béton, bennes basculantes, transports spéciaux, service de grue, autogrues, etc...

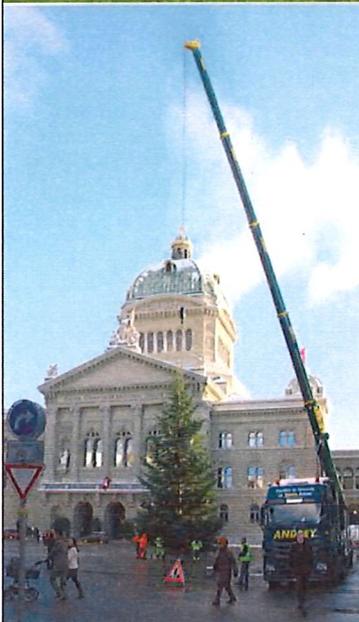
Nous sommes également une entreprise spécialisée dans le domaine du traitement des déchets recyclables, le déblaiement de la neige et l'entretien des routes.

Andrey group s'occupe aussi de l'organisation de vos voyages en Suisse et à l'étranger ainsi de vos excursions au moyen de cars de luxe.

Nous nous réjouissons de votre demande d'offre sans engagement bien sûr! La philosophie d'entreprise de 'Andrey Group' se résume en quelques mots: notre but est de conseiller et servir notre clientèle avec professionnalisme et compétence afin de la satisfaire.

www.andreygroup.ch Tél. 026 413 92 00

Le Mouret · St-Silvestre · Bulle · Broc Tavel · Fribourg · Marly · Villars-sur-Glâne



PET-RECYCLING SCHWEIZ



CERTIFICAT ENVIRONNEMENTAL

**COMMUNE DE LA BRILLAZ
1745 LENTIGNY**

point de collecte de PET-Recycling Schweiz, a collecté un total de

6571 KILOGRAMMES

de bouteilles à boissons en PET en 2022. Ces quelques 238527 bouteilles ont été recyclées par PET-Recycling Schweiz puis transformées en PET recyclé de qualité. Outre la production de matières premières précieuses, cette collecte a permis les économies suivantes en faveur de l'environnement:



**ENVIRON 19713 KILOGRAMMES
DE GAZ À EFFET DE SERRE**



**ENVIRON 6242 LITRES
DE PÉTROLE**

L'élimination correcte des bouteilles à boissons en PET est un moyen simple de promouvoir la protection du climat, d'économiser l'énergie, de réduire les déchets et de préserver les énergies non renouvelables. Merci pour votre engagement. Chaque bouteille compte!



Jean-Claude Würmli
Directeur

